

HAÏTI

CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Équipe Pays des Nations Unies en Haïti

BIT Bureau international du Travail

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture **FIDA** Fonds international de développement agricole

FIDA Fonds international de développement agricole

HCDH Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés **OCHA** Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU

OIM Organisation internationale pour les migrations

OMM Organisation Météorologique Mondiale

ONU-Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes **ONU-HABITAT** Programme des Nations Unies pour l'habitat humain

ONU-HABITAT Programme des Nations Unies pour l'habitat humain

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

OPS/OMS Organisation Panaméricaine de la Santé/ Organisation mondiale de la santé

PAM Programme alimentaire mondial

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement **PNUE** Programme des Nations Unies pour l'environnement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNDSS Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies **UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la population

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

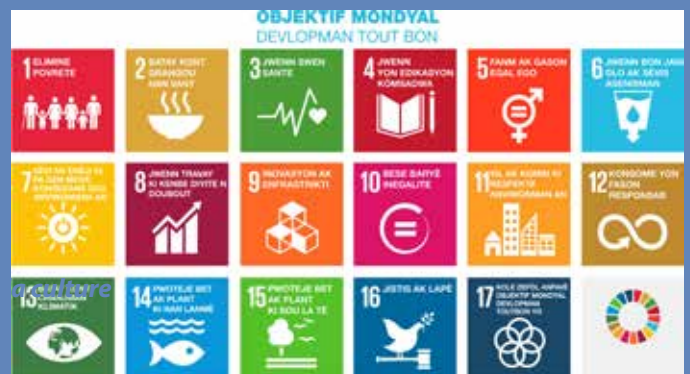


TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	I-VII	
I -	5	Gestion programmatique et opérationnelle 67
Contexte national :		
Défis majeurs et opportunités	5	VII - 69
II -	17	Suivi et évaluation, gestion des connaissances 69
Partenariats, valeurs et principes	17	VII.1- 70
III -	25	Outils et mécanismes de suivi et évaluation 70
Effets escomptés dans les principaux domaines d'intervention prioritaires	25	VII.1.1 - 70
III.1 -	26	Principaux outils de suivi et évaluation 70
Réduction de la pauvreté et emploi	26	VII.1.2 - Principaux mécanismes de suivi et évaluation 71
III.2 -	34	VII.1.3 - 73
Services sociaux de base	34	Rôles et responsabilités dans le suivi et l'évaluation 73
III.3 -	43	VII.1.4 - 74
Egalité des sexes et protection	43	Financement du suivi et évaluation 74
III.4 -	46	VIII - 75
Résilience	46	Communication, développement des partenariats stratégiques et mobilisation des ressources 75
Gouvernance	50	VIII.1 - 75
IV -	58	Communication 75
La Transition de la MINUSTAH	58	VIII.2 - 75
V-	60	Développement des partenariats stratégiques 75
Risques et Hypothèses	60	VIII.3 - 76
V.1 -	60	Financement et Mobilisation des ressources 76
Risques	60	IX. 78
V.2 -	61	Engagements DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET du gouvernement 78
Hypothèses	61	ANNEXES 82
VI -	63	ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME MÉCANISME DE GESTION 82
Arrangements de gestion et de financement	63	Mecanismes de gestion 82
VI.1 -	64	Annexe 2 - MatriCE des Résultats DU CDD 84
Mécanismes de pilotage et de coordination	64	Réduction de la Pauvreté et Emploi 84
VI.1.1 -	65	Services Sociaux de Base 86
Mécanismes de pilotage et de coordination au niveau national	65	Egalité des sexes et Protection 88
VI.1.2 -	65	Résilience 89
Mécanismes de pilotage et de coordination au sein des Nations unies	65	Gouvernance 90
VI.2 -	67	

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Cadre de développement durable (CDD) 2017-2021 exprime la volonté commune de la république d'Haïti et des Nations unies de conjuguer leurs efforts afin de rompre le cercle vicieux de l'instabilité politique et institutionnelle, et de la pauvreté multidimensionnelle qui a hypothéqué la promotion du développement humain durable du pays depuis trois décennies environ.

L'élaboration du CDD

2017-2021 intervient après plus de cinq ans de coopération basée sur les Cadres stratégiques intégrés (CSI) 2010-2012 /2013-2016. A la faveur des progrès notables enregistrés dans la planification nationale du développement, de l'agenda 2030 et des leçons apprises des CSI 2010-2012 /2013-2016, le CDD 2017-2021 s'inscrit résolument dans la perspective des droits de l'homme. Il vise ainsi à contribuer davantage à la promotion du respect de la dignité des citoyennes et des citoyens haïtiens qui est consacrée par la constitution de 1987 amendée. En effet, malgré les efforts remarquables accomplis par le gouvernement, l'instabilité politique et institutionnelle, et la pauvreté multidimensionnelle portent atteinte à

la dignité de la majorité de la population haïtienne notamment à celle des personnes les plus vulnérables qui ne jouissent pas pleinement de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les objectifs de développement durable, l'Ouragan Matthew et la transition de la MINUSTAH ont marqué l'élaboration du CDD

En outre, du fait de la vulnérabilité de la société haïtienne aux chocs économiques extérieurs, à la récurrence des désastres naturels, crises humanitaires et politiques, le CDD 2017-2021 vise à contribuer au renforcement de la résilience politique, humaine, territoriale et économique. La résilience est appréhendée comme étant une propriété qui permet à un système de récupérer son état précédent après avoir été soumis à un choc. Elle est abordée de façon transversale.

Le CDD 2017-2021 a été élaboré dans un contexte national marqué par cinq événements majeurs en l'occurrence le lancement du processus électoral, l'élaboration du Plan triennal

d'investissement (PTI) 2017-2019 du PSDH 2012-2030, la réflexion conduite par le gouvernement sur la contextualisation du programme de développement durable à l'horizon 2030, la transition de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) et la survenance de l'ouragan Matthew. Les enjeux du processus électoral ont révélé une fois de plus l'importance du renforcement des capacités des institutions en charge de l'organisation des élections et de l'éducation civique afin de garantir la tenue des élections libres, justes et transparentes marquées par l'accroissement du taux de participation particulièrement des femmes et des jeunes. L'élaboration du Plan triennal d'investissement (PTI) 2017-2019 du PSDH 2012-2030 ainsi que la réflexion conduite par le gouvernement sur la contextualisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 ont permis à l'équipe des Nations unies de mieux s'enquérir sur les priorités nationales et le positionnement du gouvernement sur les ODD.

La transition de la MINUSTAH a été appréhendée comme un défi indéniable par le gouvernement et les agences des Nations unies. En effet, la MINUSTAH joue un rôle majeur dans le processus de consolidation de la sécurité et de la paix. Un plan de transition aura pour objectif d'assurer un transfert efficace de certaines activités au gouvernement et aux agences, et définir la configuration institutionnelle post-MINUSTAH. Le CDD 2017-2021 a intégré cette exigence de la transition dans ses choix stratégiques. En se basant sur le plan de transition, les activités qui feront l'objet du

transfert aux agences seront prises en compte dans les plans de travail et les programmes conjoints afin de garantir leur réalisation effective.

Le renforcement de la résilience des populations et des territoires occupe une place importante dans le CDD 2017-2021

S'agissant de la survenance de l'ouragan Matthew, elle a mis en exergue la nécessité d'accorder une attention particulière à la vulnérabilité des populations et des territoires aux désastres naturels qui est la principale cause des crises humanitaires récurrentes. Du fait de la récurrence et la transversalité de la question humanitaire, le renforcement de la résilience des populations et des territoires occupe une place importante dans le CDD 2017-2021. Ainsi, la plupart des activités inscrites dans le plan de réponse humanitaire et le Post Disaster Needs Assessment (PDNA) seront prises en compte dans les plans de travail conjoints du CDD 2017-2021.

Le CDD 2017-2021 est le résultat d'un processus participatif et inclusif qui a été caractérisé par l'implication effective de la totalité des entités des Nations unies résidentes et non résidentes notamment des agences et des sections de la MINUSTAH, des représentants du gouvernement et de la société civile ainsi que des partenaires au développement. En se basant sur les directives du nouveau guide du Bureau des Nations unies de coordination des

activités de développement (DOCO) et la feuille de route adoptée par l'équipe pays des Nations unies, ce processus s'est déroulé en quatre principales phases : La conduite du Bilan commun de pays (Bcp), l'atelier de planification stratégique, l'atelier de consultation nationale et la réunion de validation du document du CDD 2017-2021.

Le Bcp a été conduit de janvier à mai 2016. Sa réalisation a été guidée par les cinq principes programmatiques des Nations unies, en l'occurrence l'approche basée sur les droits de l'homme, la durabilité environnementale, l'égalité des sexes, la Gestion axée sur les résultats (GAR) et le développement des capacités. Il a également eu recours aux principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui ont permis d'articuler l'approche basée sur les droits de l'homme et la problématique de la pauvreté. Le Bcp a identifié cinq principaux problèmes majeurs et deux problèmes spécifiques relatifs à la situation de la réponse humanitaire, et la production des données statistiques. Il a cerné les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de ces problèmes. Il a élucidé les rôles et les déficits de capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires de droits. Il a enfin analysé les avantages comparatifs des Nations unies. Toutes les données statistiques incluses dans le CDD sont issues du Bcp.

L'atelier de planification stratégique organisé du 11 au 12 mai 2016 a validé les résultats et les conclusions du Bcp. Il a permis de formuler cinq effets

escomptés en veillant à leur alignement aux priorités nationales et aux ODD. Le recours à la théorie du changement, qui a aussi fait l'objet d'un atelier, s'est avéré indispensable d'une part pour apprécier la pertinence des effets escomptés (changements souhaités) par rapport aux problèmes majeurs mis en lumière par le Bcp, et d'autre part pour identifier les interventions clés qui seront mises en œuvre en vue de réaliser les effets escomptés. Elle a aussi facilité l'identification des hypothèses et des risques liés aux différents effets. Le CDD 2017-2021 est donc sous-tendu par une théorie de changement rigoureuse. Lors de l'atelier de consultation nationale sur le CDD 2017-2021 qui a eu lieu le 23 septembre 2016, le gouvernement, les Organisations de la société civile (OSC), les partenaires au développement ont examiné et validé la pertinence, l'alignement des effets escomptés définis par l'équipe des Nations unies aux priorités nationales et aux ODD.

En définitive, en se positionnant au niveau stratégique, le CDD 2017-2021 se concentre sur cinq domaines d'interventions prioritaires qui ont été identifiés et circonscrit par le Bilan commun de pays (Bcp). Il s'agit notamment de la réduction de la pauvreté et la promotion de l'emploi décent ; l'accès et l'utilisation des services sociaux de base de qualité ; l'égalité des sexes et la protection ; la résilience ; et la gouvernance. Ces domaines d'interventions prioritaires sont en cohérence avec les quatre piliers de la refondation du PSDH 2012-2030 notamment la refondation territoriale, la

refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle. Ils sont également alignés à la Déclaration de politique générale du gouvernement notamment aux chantiers économique et politique, au champ social, aux choix stratégiques en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et d'habitat, d'énergie, de culture, de patrimoine et de communication.

Le CDD 2017-2021 a défini un effet par domaine d'intervention prioritaire soit un total de cinq effets qui devraient apporter une contribution significative à la réalisation des priorités nationales et des ODD. Il s'agit des cinq effets suivants :

- 1. La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.**
- 2. La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous.**
- 3. Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.**

Le CDD 2017-2021 appréhende la réponse humanitaire comme une thématique transversale qui est intégrée dans les interventions clés relatives aux différents effets

4. Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable.

5. Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.

Le CDD 2017-2021 appréhende la réponse humanitaire comme une thématique transversale qui est intégrée dans les interventions clés relatives aux différents effets. Il accorde également un intérêt particulier à la production des données statistiques qui est un défi majeur pour le suivi et l'évaluation des progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles des effets escomptés et leur contribution à la réalisation des priorités nationales et des ODD.

Le CDD 2017-2021 met clairement en exergue la volonté de l'équipe des Nations unies de promouvoir le dialogue

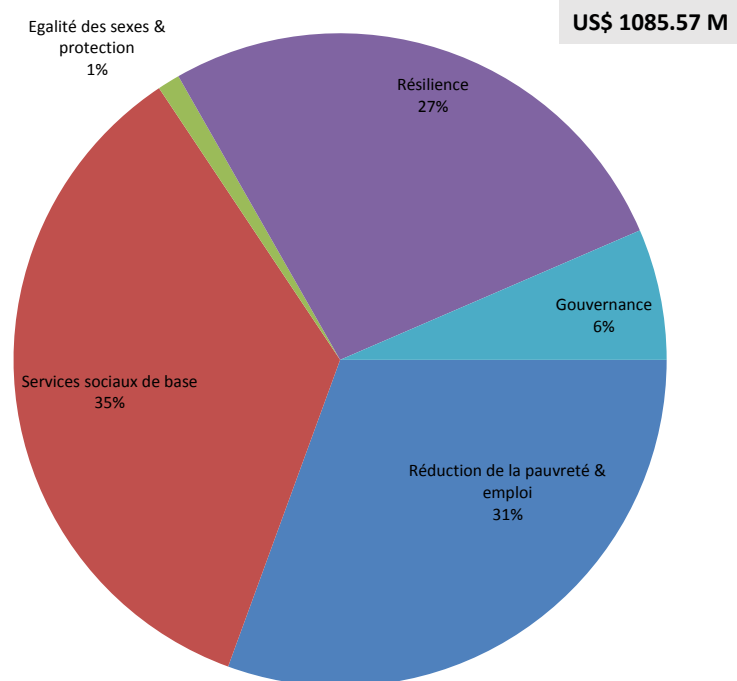
des politiques avec le gouvernement et les autres partenaires au développement et de conforter son positionnement stratégique au niveau sous régional en prenant une part active aux initiatives visant à promouvoir la coopération Sud-sud et la coopération triangulaire. En tenant compte de ses avantages comparatifs, l'équipe des Nations unies apportera sa contribution aux

programmes qui seront initiés dans le cadre de ces dynamiques.

Le CDD 2017-2021 met aussi en relief la préoccupation des Nations unies de renforcer davantage la cohérence de ses interventions en vue de réduire leurs coûts de transaction et de maximiser leur impact. Il sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution

CDD 2017-2021 BUDGET PAR EFFET EN MILLIONS DE DOLLARS TOTAL: US\$1085 M

Cadre budgétaire CDD 2017-2021



nationale en se basant sur les principes programmatiques des Nations unies et l'approche « Unis dans l'action ». Précisément, sa mise en œuvre sera supervisée par un comité de pilotage co-présidé par le gouvernement et l'équipe des Nations unies. L'exécution opérationnelle sera assurée à travers les plans de travail conjoints qui seront mis en œuvre par les agences des Nations unies et leurs partenaires d'exécution avec l'appui des groupes effets et des groupes thématiques placés sous la supervision technique du groupe programme.

Ces différentes entités joueront également un rôle primordial dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du CDD 2017-2021 en s'appuyant sur son plan de suivi et évaluation. Mais, le Groupe de travail suivi et évaluation sera la cheville ouvrière du suivi et de l'évaluation du CDD 2017-2021. Une plateforme de suivi et évaluation basée sur le web sera mise en place pour améliorer l'efficacité du suivi et évaluation du CDD 2017-2021. Un dispositif de gestion des connaissances sera créé pour stocker, capitaliser, valoriser et faciliter l'accessibilité des connaissances, des leçons apprises et des bonnes pratiques qui seront produites dans le cadre de la mise en œuvre du CDD 2017-2021 et des programmes des différentes parties prenantes.

La gestion des opérations sera basée sur le *Business operations strategy (BOS)* dont la mise en œuvre sera coordonnée par le groupe des opérations. Le HACT (*Harmonized Approach to Cash Transfer*) sera utilisé par quelques agences. Le

budget total du CDD 2017-2021 est estimée à 817m dollar dont 51% de ressources à mobiliser. La répartition de ce budget par effet est présentée dans le graphique ci-dessus.

Mais, ce budget fera l'objet d'une révision lors de la première revue annuelle lorsque toutes les agences disposeront des informations précises sur leurs ressources financières. L'équipe des Nations unies sera dotée d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources pour combler le déficit de financement du CDD 2017-2021. Elle disposera aussi d'une stratégie conjointe de communication pour projeter davantage une image cohérente, et promouvoir la visibilité et la lisibilité des résultats ou des changements transformationnels induits directement ou indirectement par les interventions des Nations unies. Le CDD 2017-2021 sera utilisé comme un outil de dialogue des politiques avec le gouvernement et les autres partenaires au développement, un outil de plaidoyer pour le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

Le document du CDD 2017-2021 est structuré en neuf points :

- I. Le premier point décrit succinctement le contexte national en mettant en exergue les défis majeurs et les opportunités ;
- II. Le deuxième point expose la vision et les principes qui vont guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CDD ;
- III. Le troisième point s'appesantit sur les effets et les interventions clés qui seront mises en œuvre pour assurer leur réalisation ;

- IV. Le quatrième point renseigne sur la Transition de la MINUSTAH ;
- V. Le cinquième point présente les risques et hypothèses relatifs à la mise en œuvre du CDD;
- VI. Le sixième point s'attache à décrire les arrangements de gestion ;
- VII. Le septième point aborde les mécanismes et les outils de suivi et évaluation, et la gestion des connaissances ;
- VIII. Le huitième point s'intéresse à la communication, au développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources;
- IX. Le neuvième point précise les clauses pour l'engagement du gouvernement.

Pour plus d' information, merci de visiter
<http://ht.one.un.org/>

CONTEXTE NATIONAL : DÉFIS MAJEURS ET OPPORTUNITÉS

Située dans les Caraïbes, la république d'Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola. Elle est limitée au nord par l'Océan Atlantique, à l'est par la République Dominicaine, au sud par la mer des Caraïbes et à l'Ouest par le détroit de Windward qui la sépare de l'île de Cuba. Sa superficie est de 27,750 km². Cette situation géographique est stratégique pour le développement d'Haïti qui a une ouverture sur les marchés des pays voisins particulièrement sur le marché américain. Le pays est divisé en dix départements, subdivisés en arrondissements et communes : l'Artibonite, le

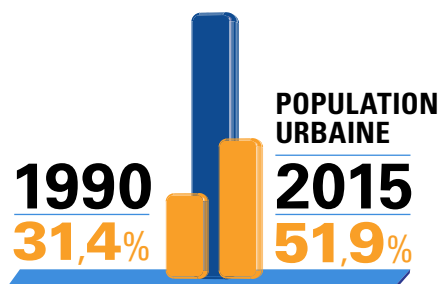
Centre, la Grande Anse, le Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Ouest, le Sud, et le Sud-Est. Les principales villes, selon leur importance démographique, sont les suivantes : Port-au-Prince, le Cap Haïtien, Gonaïves et Les Cayes.

Haïti jouit d'un climat tropical caractérisé par une alternance d'une saison pluvieuse d'avril à octobre avec une baisse des précipitations en juillet et août, et d'une saison sèche de novembre à mars. Le relief est dominé par les montagnes qui couvrent les trois quarts de la superficie du pays. Le pays est confronté à de



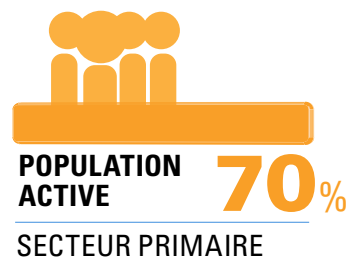
Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

graves problèmes environnementaux. En effet, les pluies diluviennes et la déforestation ont sérieusement détruit la flore. Les pratiques culturales et la production du charbon de bois, principale source d'énergie des ménages, ont accéléré le déboisement qui a entraîné l'érosion et la dégradation des sols. Haïti est aussi très vulnérable aux désastres naturels. Etant situé à la frontière de deux plaques tectoniques et localisé sur le trajet des cyclones tropicaux qui prennent naissance dans l'océan Atlantique et se dirigent vers le golfe du Mexique. Le pays est ainsi exposé aux séismes et aux cyclones.

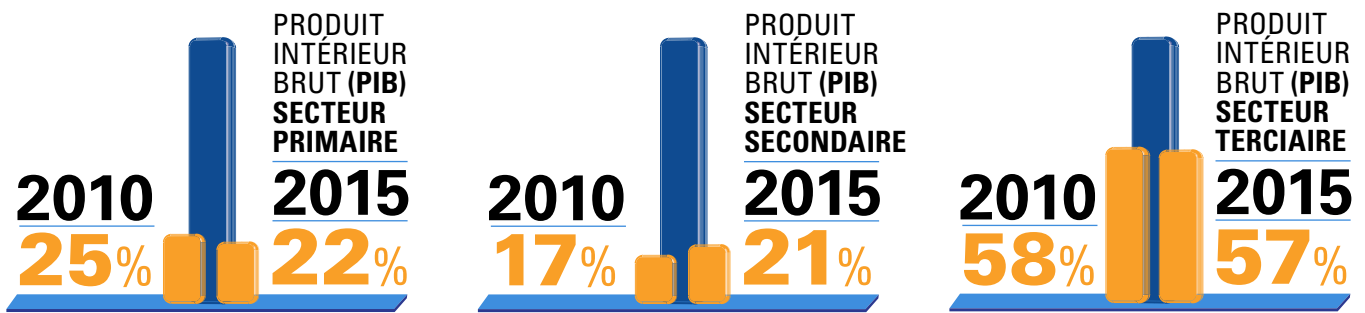


La dynamique de la population est marquée par une forte croissance démographique malgré un certain fléchissement constaté à travers la diminution de l'Indice statistique de fécondité (ISF). En 2015, la population a été estimée à environ 10, 512 474 habitants (Projection 2015 de l'IHSI). Le pays a la plus forte densité de la population dans la région (soit 379 personnes au km²). Le taux de croissance annuelle de la population est de 1,3%. La part de la population rurale demeure importante (48,1% en 2015) et les femmes constituent la moitié de la population de l'ensemble du pays. Les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 56% de la population totale. Cette jeunesse constitue une force pour le pays mais également un défi

en termes d'investissements judicieux devant favoriser la transformation effective de ce taux critique en richesse pour le développement durable et équitable du pays. La distribution spatiale de la population est très inégale. L'urbanisation croissante consécutive à l'exode rural a provoqué une augmentation significative de la population urbaine qui est passée de 31,4% en 1990 à 51,9% en 2015.



L'économie nationale particulièrement la structure économique est caractérisée par la prédominance de l'agriculture de subsistance, la sous industrialisation, une hypertrophie du secteur des services qui résulte dans une grande mesure de la part croissante du secteur informel dans l'économie. La croissance économique est restée décevante au cours des quatre dernières décennies. De 1971 à 2013, la croissance du PIB s'est établie à 1,2% environ par an. Le secteur primaire emploie plus de 70% de la population active. Cependant, sa contribution au Produit intérieur brut (PIB) est restée faible. De 2010 à 2015, elle est passée de 25% à 22%. Le secteur secondaire a connu une



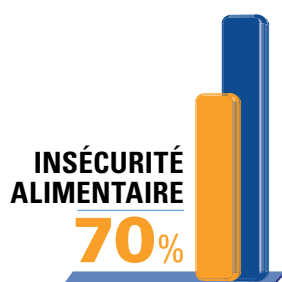
stagnation malgré une légère amélioration de sa contribution au PIB qui a augmenté de 17% à 21% de 2010 à 2015. La prédominance du secteur tertiaire s'est maintenue malgré la perte d'un point de sa contribution au PIB qui a légèrement baissé de 58% en 2010 à 57% en 2015. La tertiarisation de l'économie est impulsée par le gonflement du secteur informel qui joue le rôle de soupape en termes d'offre de biens et de services aux pauvres, d'accès aux opportunités de revenus et d'emplois souvent précaires.

En plus de la persistance de la faible croissance, l'économie haïtienne est pénalisée par la croissance démographique et la récurrence des déséquilibres macroéconomiques. En effet, entre 1971 et 2013, le PIB par habitant a reculé de 0,7% par an, en raison de l'importance de la croissance démographique. Le chômage est endémique. Il touche particulièrement les jeunes et les femmes qui sont acculés à rejoindre le secteur informel pour subvenir à leurs besoins de base. Mais, plusieurs travailleurs évoluant dans ce secteur sont des chômeurs déguisés. La faiblesse des revenus et des salaires, et la précarité des emplois les maintiennent dans la pauvreté. En 2013-2014, la faible croissance s'est accompagnée d'une inflation dite rampante de 3,9% en moyenne annuelle et de 5,3% à la fin septembre 2014. Pendant

la même période, le déficit budgétaire a été de 8,8 milliards de gourdes. Cette contreperformance des finances publiques a été engendrée par l'effet simultané de la hausse des dépenses publiques et la baisse des ressources venant de l'appui budgétaire.

Le service de la dette a connu une augmentation sensible consécutive à l'accroissement de la dette Petro Caribe qui représente plus de 80% de l'encours de la dette. S'agissant de l'équilibre extérieur, les réserves des changes ont baissé passant de 1.223,6 milliards de dollars américains en octobre 2013 à 996,1 millions au début de l'exercice 2014-2015. Le taux de couverture des importations par les exportations a été quelque peu stable en 2014 comparé à 2009. Mais, le déficit courant a été multiplié par 4. Le déficit de la balance commerciale est passé de \$ 1,7 à \$ 2,8. Le poids des exportations est passé de 0,15% à 0,19% de 2010 à 2014. La libéralisation non contrôlée du marché national constitue un sérieux obstacle pour l'écoulement de certains produits agricoles qui deviennent moins compétitifs que les produits similaires ou substituables importés. Cette concurrence entraîne le déclin de certaines productions agricoles ou l'abandon de la culture de certains produits par les paysans. Certains métiers artisanaux subissent égale-

ment les effets dramatiques de cette rude concurrence.



En outre, l'économie nationale est handicapée par l'insécurité alimentaire qui touche 70% environ de la population notamment dans les zones rurales. En effet, l'insécurité alimentaire accroît la vulnérabilité de la main d'œuvre agricole aux maladies et aux migrations internes (exode rural) ainsi qu'internationales. Cette situation est aggravée par les désastres naturels et le changement climatique qui constituent des défis majeurs pour le développement de l'agriculture. 80% environ de la population active est employée dans ce secteur qui n'arrive pas malheureusement à répondre à la demande locale des produits agricoles. Les désastres naturels sont aussi à l'origine de la re-

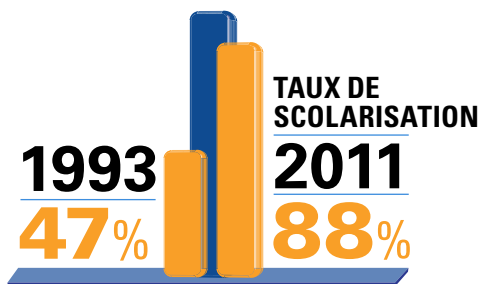
crudescence des crises humanitaires qui enferment la population particulièrement la population rurale dans la trappe de la pauvreté. Il convient aussi de signaler que le faible maillage des infrastructures routières notamment en zones rurales limite l'accès des paysans notamment des petits exploitants agricoles aux marchés urbains et périurbains. Il contribue également à la détérioration des termes d'échange entre les villes et les zones rurales. La persistance et l'aggravation de la pauvreté en milieu rural et dans les quartiers périphériques est aussi imputable à la faible couverture de l'électrification et des systèmes modernes d'assainissement, d'eau potable et d'hygiène.

Enfin, les contreperformances de l'économie nationale découlent aussi de l'inefficacité des politiques publiques notamment les politiques sociales (Éducation, santé, eau et assainissement, protection sociale) et de la politique fiscale qui ne sont pas inclusives ou pro-pauvres. Ces politiques auraient pu jouer un rôle clé dans la redistribution des

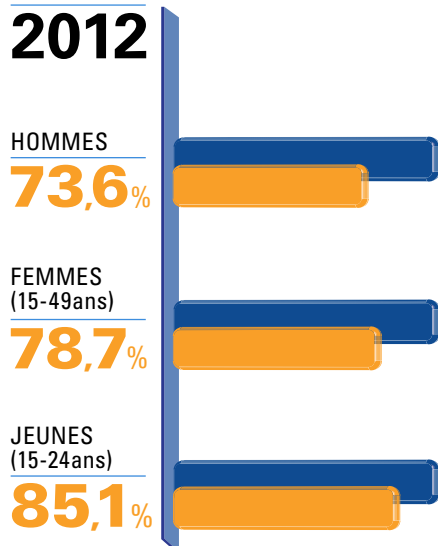


Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

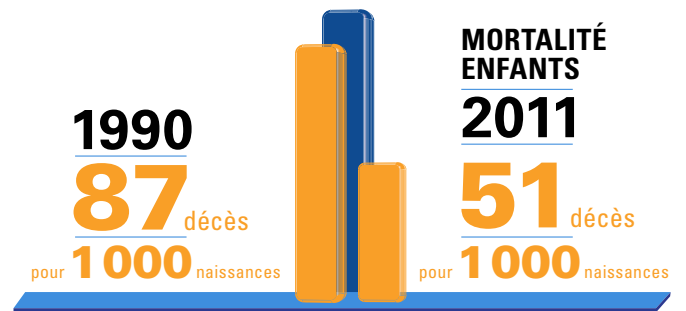
fruits de la croissance bien qu'elle soit faible. En effet, la politique fiscale devait permettre d'assurer une redistribution efficace et équitable de la richesse nationale. Les politiques d'éducation et de santé devraient aider à corriger ou à éradiquer les inégalités relatives à l'accès aux services sociaux de base de qualité. La politique de protection sociale aurait été indispensable pour réduire de façon significative la vulnérabilité à la pauvreté de certaines catégories de la population.



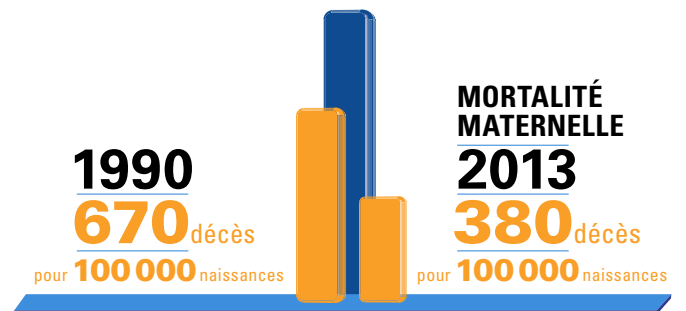
TAUX D'ALPHABÉTISATION



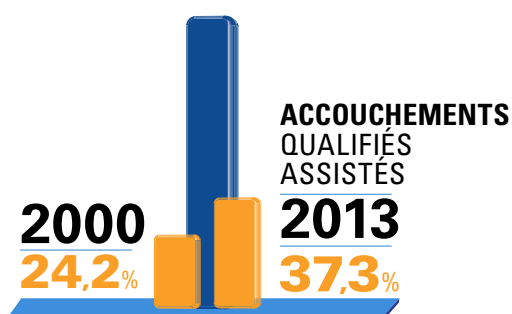
En ce qui concerne les services sociaux, dans le domaine de l'éducation, le taux



net de scolarisation est passé de 47 % en 1993 à 88% en 2011. En 2012, les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes (15-49 ans), et des jeunes (15-24 ans) étaient respectivement de 73,6%, 78,7% et 85,1%.

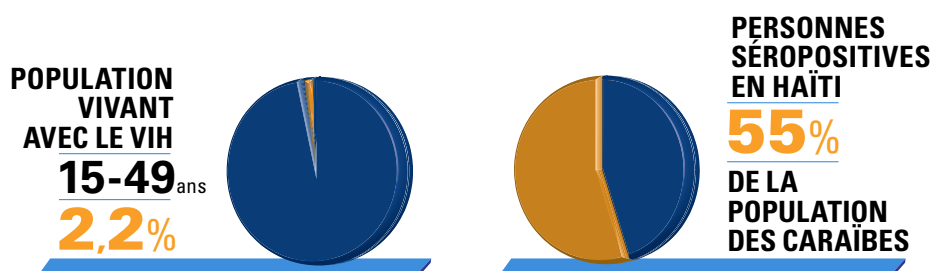


S'agissant de la santé, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 87 décès pour 1000 naissances en 1990 à 51 décès pour 1000 naissances en 2011. Cette tendance a été aussi constatée pour le taux de mortalité maternelle qui a diminué de 670 décès pour 100000 naissances en 1990 à 380 pour 100000 naissances en 2013. La proportion des accouchements assistés par du personnel qualifié a connu une légère augmentation passant de 24,2 % en 2000 à 37,3 % en 2013. Bien que le niveau d'utilisation des méthodes de contraception ait augmenté dans le pays, on note que 35 % des femmes en union ont des be-



soins non satisfaits dont 20 % pour la limitation et 16 % pour l'espacement. La fécondité des adolescentes est encore élevée avec 11 % des adolescentes de 15 à 19 ans qui sont déjà mères et 3 % enceintes.

Haïti est le pays le plus touché par l'épidémie du VIH dans les Caraïbes, avec une prévalence de 2,2 % chez les adultes de 15-49 ans. A ce jour, on estime à 150.000 (140 000 - 178 000) les personnes séropositives en Haïti dont 12,000 enfants âgés de 0 à 14 ans. Ce qui représente 55 % du nombre de personnes qui vivent avec le VIH dans tous les pays des Caraïbes. La proportion de femmes séropositives a légèrement augmenté, passant de 2,3 % en 2006 à 2,7 % en 2012 tandis que chez les hommes, la prévalence a baissé de 2,0 % à 1,7 % en 2012. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent plus d'un tiers de tous les nouveaux cas d'infection dus au VIH avec une séroprévalence 3 fois plus élevée



chez les jeunes filles (1,3 %) que chez les jeunes garçons (0,4 %) du même âge.

Haïti dispose d'une culture diversifiée qui est caractérisée par la richesse de sa créativité artistique, la musique et les danses tirées du répertoire traditionnel, la littérature, le théâtre, l'artisanat. Le foisonnement des initiatives culturelles et la production impressionnante des œuvres d'art témoignent de la créativité remarquable du peuple haïtien. Ce riche patrimoine culturel immatériel et matériel peut être mobilisé pour impulser le changement des mentalités qui est un facteur déterminant pour promouvoir le développement et renforcer la cohésion sociale.

En matière de protection sociale, la couverture des prestations sociales universelles non contributives demeure nettement inférieure aux besoins. Seulement 8% de la population haïtienne a bénéficié des prestations d'aide sociale non contributives en 2012, et seulement 11% des personnes en situation de pauvreté extrême bénéficiaient d'une assistance sociale publique par le biais de bourses, d'aide alimentaire ou d'autres redistributions. La couverture de la protection sociale contributive reste très faible. Seulement 11% des travailleurs salariés ont accès à la sécurité sociale. Ils sont principalement concentrés dans les quintiles supérieurs de la population. Moins de 4% de la population ont accès à l'assurance-maladie, et seulement 2,6 % des personnes de 65 ans et plus reçoivent une forme de retraite, la majorité étant des personnes qui ne sont pas pauvres.



SALAIRE MENSUEL MOYEN

5316 gourdes

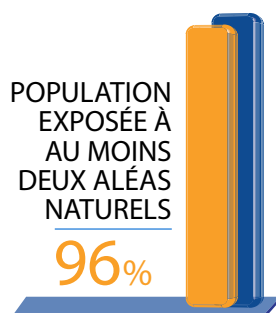
FEMMES

3855 gourdes

HOMMES

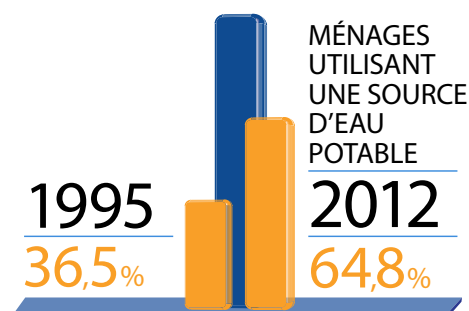
6454 gourdes

Dans le domaine de l'égalité des sexes, la persistance des inégalités basées sur le genre limite une jouissance équitable des droits entre les hommes/garçons et les femmes/filles. Les violences basées sur le genre sont élevées et fréquentes. Dans l'ensemble, au moins 13 % des femmes haïtiennes ont subi des violences sexuelles à un moment quelconque avec un taux plus élevé parmi les femmes en union, sans cohabitation, et celles en rupture d'union (18 %, chacune). La représentativité des femmes à des postes électifs et aux postes de direction dans la fonction publique est faible. 33% des agents de la fonction publique en Haïti sont des femmes, 17% occupent des postes de direction. Il existe également des écarts de revenus discriminatoires. En 2012, le revenu moyen du travail était de 5,316.00 gourdes par mois au niveau national. Il était de 3,855.00 gourdes par mois chez les femmes contre 6,454.00 gourdes chez les hommes. Dans les zones rurales, 67,7 % des femmes travaillent dans le secteur informel alors que dans les zones urbaines, elles sont un peu plus de 50 %. Les femmes sont plus touchées par les catastrophes naturelles et le changement climatique que les hommes en raison de leur prédominance dans les activités agricoles.

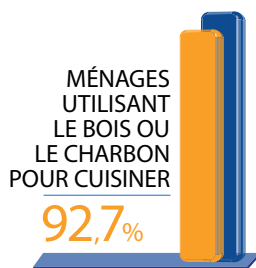


Haïti est confronté à de graves problèmes environnementaux. La dégradation des écosystèmes marins et terrestres est particulièrement préoccupante. Elle limite fortement le développement des territoires d'une part, et de l'autre augmente de manière drastique la vulnérabilité de la population vivant sur ces territoires. La proportion de zones forestières est estimée entre 2 et 4 % de la superficie du pays. En 2012, 92,7 % des ménages haïtiens utilisaient toujours un combustible solide (bois ou charbon) pour cuisiner. Plus de 96 % de la population est exposée à au moins deux aléas naturels.

Haïti a le plus haut indice de vulnérabilité aux ouragans de la région des petits États insulaires : 12,9 sur une échelle de 13. La proportion des ménages utilisant une source d'eau potable améliorée a augmenté de 36,5 % en 1995 à 64,8 % en 2012. Mais, les besoins restent importants. La proportion des ménages ne disposant d'aucun moyen d'assainissement (défécation à l'air libre) reste particulièrement élevée, malgré la baisse très relative enregistrée depuis 1995. De 1995 à 2012, ce taux a baissé de 12,6 % à 8,8 % en milieu urbain et de 60 % à 37 % en milieu rural.



La résilience des territoires et des populations est souvent mise à l'épreuve par la récurrence des crises humanitaires. En effet, le contexte humanitaire en Haïti demeure complexe et fragile en raison de multiples facteurs de risque, notamment la prévalence du choléra, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et la malnutrition due à la sécheresse, la crise migratoire avec la République Dominicaine, et les désastres naturels. Le choléra reste



une des menaces les plus sérieuses pour la population à cause de l'accès limité à l'eau potable et aux systèmes modernes d'assainissement et d'hygiène. Depuis le début de l'épidémie, le nombre de personnes touchées par le choléra a certes diminué de 350.000 cas en 2011 à 36.000 cas en 2015, mais le ministère de la santé a rapporté 36,045 cas suspects de choléra et 322 décès en 2015. L'Etat haïtien, avec l'appui des Nations unies et des autres partenaires au développement, a fourni des efforts indéniables pour faire face aux crises humanitaires. Les plans de contingence ont été élaborés et mis en œuvre chaque année. Il s'est investi dans la mobilisation des ressources, mais la situation humanitaire reste un défi majeur.

La migration fait partie intégrante de l'histoire d'Haïti et joue un rôle majeur dans la croissance économique du pays

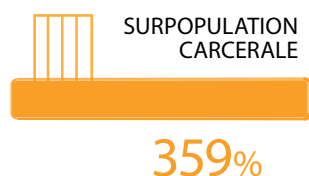
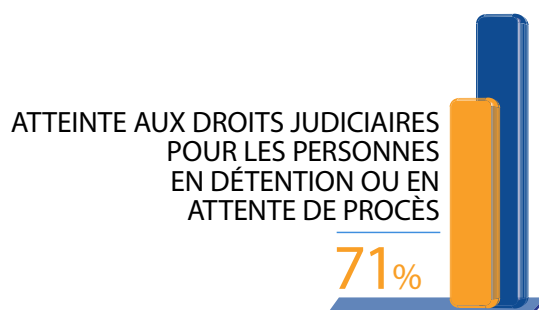
notamment du fait des envois de fonds. Selon les données de la Banque mondiale, le total des envois de fonds envoyés à Haïti par voie officielle équivalait à 1,6 milliard de dollars en 2012, soit 21% du produit intérieur brut (PIB) du pays. Plus d'1 million d'Haïtiens vivent à l'étranger. En 2012, la République dominicaine comptait 458 000 immigrants haïtiens (ONE, 2013) et les Etats-Unis d'Amérique 606,000. En 2010, une révision de la Constitution dominicaine a remis partiellement en question le droit du sol. Cette modification s'est traduite par le retour de 169,000 migrants en Haïti, depuis juin 2015 (IOM, 2017). Les flux de migration interne sont également très importants en Haïti. En raison de ses caractéristiques économiques, politiques et socioculturelles, le département de l'Ouest est la destination principale des migrants internes, attirant 90 % d'entre eux (PNUD et République d'Haïti, 2014). Résultant de la succession de crises politiques, de la dégradation environnementale, des difficultés d'accès aux services de base ainsi que la détérioration des conditions socio-économiques des zones rurales, la capitale, à elle seule et malgré les conditions de vie difficiles, accueille chaque année plus de 75 000 migrants.

Dans le domaine de la Gouvernance, la Constitution amendée de 1987 a affirmé l'égalité des citoyens devant la loi, le pluralisme démocratique, l'organisation régulière des élections pour le libre choix des gouvernants par les gouvernés et l'alternance démocratique. Elle a consacré l'égalité entre les femmes et les hommes et a prescrit aussi le principe du quota minimum de 30% de femmes à tous les niveaux de la vie nationale, no-

tamment dans les services publics. On peut donc affirmer que la Constitution de 1987 amendée a posé les bases de la construction d'une société haïtienne démocratique. Cependant, l'alternance démocratique reste un véritable défi depuis le démarrage de la transition démocratique en 1986. En effet, de 1987 à ce jour, 18 présidents se sont succédés à la tête de la magistrature suprême. Les conflits entre les pouvoirs exécutif et législatif sont récurrents et dégénèrent toujours en crises politiques aiguës.

barrières en raison de l'usage privilégié du français dans les Cours et tribunaux, des facteurs économiques tels que le faible niveau de revenus et les coûts des services judiciaires, ainsi que l'ignorance ou la faible connaissance des droits par la population.

La sécurité publique demeure précaire en Haïti particulièrement à Port-au-Prince en raison du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, du non-respect et de la non-application effective des lois visant la lutte contre l'impunité. Les

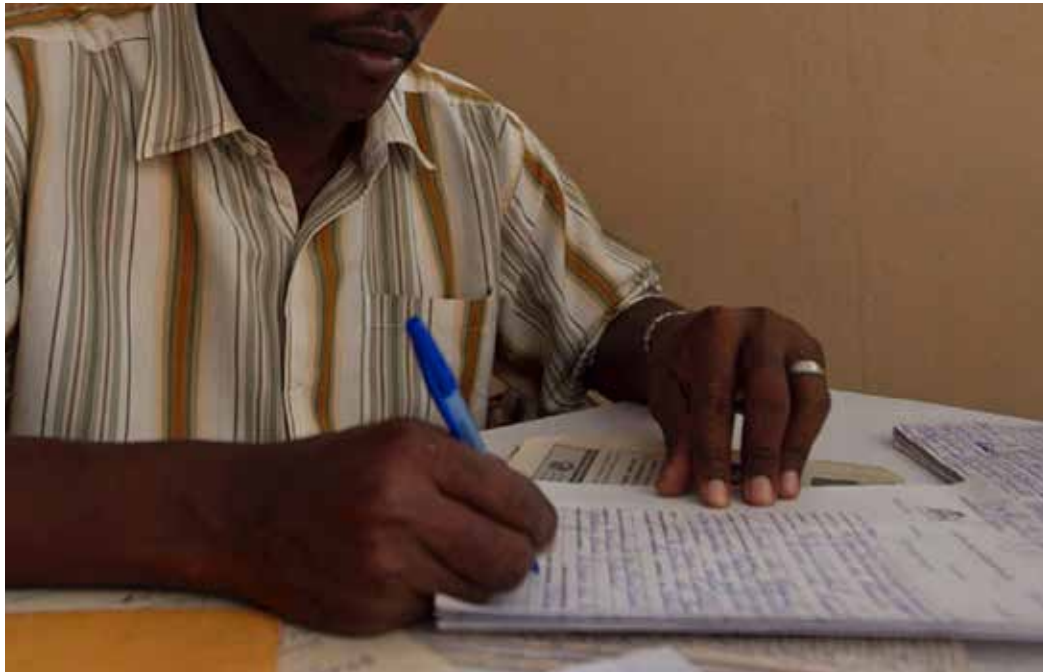


Le fonctionnement et l'administration de la justice font face à des défis majeurs résultant des dysfonctionnements qui paralysent l'appareil judiciaire, et d'un cadre juridique obsolète et anachronique. A titre d'illustration des contreperformances du système judiciaire, on peut signaler que 71% des personnes en détention en attente de leur procès ont eu leurs droits violés en termes de respect de la procédure judiciaire. La surpopulation carcérale a été estimée à 359%. L'accès des femmes à la justice est très préoccupant. En effet, le traitement des cas de violence basée sur le genre se heurte à plusieurs

statistiques disponibles sur l'état de la sécurité montrent une augmentation des homicides, des manifestations violentes sur les places publiques, des cas de lynchage public, des cas de violence sexuelle basée sur le genre. A titre indicatif, du 1er septembre 2015 au 1er mars 2016, il a été enregistré 567 homicides. Près de 83 % de ces 567 homicides restent concentrés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et presque la moitié de ces 83 % seraient liés à des luttes entre bandes organisées.

En dépit des efforts accomplis dans la mise en œuvre des réformes, la gouvernance administrative et locale reste pénalisée par les faibles capacités des institutions étatiques dans l'application des lois et la mise en œuvre des politiques publiques, la centralisation des décisions

Photo Victoria Hazou UN/MINUSTAH



et la concentration des services dans l'aire métropolitaine. Il convient aussi de citer l'absence d'une loi organique sur la décentralisation qui est un sérieux handicap pour la promotion de la gouvernance locale. Le fonctionnement de l'administration centrale et des administrations locales est miné par l'absence de coordination de l'action administrative, les dédoublements des fonctions et les duplications des services, l'absence de mécanismes de participation et de contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques, le manque de transparence et de culture de reddition des comptes, le clientélisme, le népotisme, la corruption et l'impunité. La faible représentativité des femmes au niveau des instances de décision est aussi une faiblesse majeure de l'administration publique et des collectivités territoriales.

L'accès à l'information en Haïti reste un enjeu et une préoccupation majeure notamment à cause de l'environnement marqué par l'instabilité politique chro-

nique. Aucune loi ne met en œuvre les articles 28 et 40 de la Constitution haïtienne garantissant le droit à la liberté d'expression. Il n'existe pas non plus des textes légaux réglementant le droit d'accès à l'information et une procédure administrative permettant de répondre aux demandes d'accès à l'information formulées par les citoyens haïtiens.

S'agissant de la participation citoyenne, elle figure dans le préambule de la Constitution de 1987 amendée. Elle constitue une composante fondamentale de la démocratie participative. En dépit des progrès enregistrés dans la promotion de la participation citoyenne, la revendication de la population particulièrement des jeunes et des organisations de la société civile à participer effectivement à tous les processus de prise de décision reste très forte. L'une des causes immédiates de la récurrence des conflits socio-politiques depuis 1986 est la faiblesse de la participation citoyenne au processus d'élaboration des lois, aux différentes

étapes du cycle des politiques publiques notamment l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation.

A la lumière de l'état des lieux du contexte national, il apparaît que la république d'Haïti est dotée d'importants atouts qui peuvent permettre de rompre le cercle vicieux de l'instabilité politique et institutionnelle, et de la pauvreté multidimensionnelle en vue de promouvoir le développement humain durable du pays. La récurrence de l'instabilité politique et institutionnelle est essentiellement imputable aux faiblesses de la gouvernance qui dévoilent des problèmes relatifs à la qualité et au rôle déterminant des institutions dans la promotion du développement. D'un point de vue général, la gouvernance repose sur les institutions qui sont considérées comme des contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent des contraintes formelles ; les constitutions, les lois or-

ganiques, etc. et des contraintes informelles comme les normes de comportement, et les codes de conduite imposés¹. Les institutions sont aussi appréhendées comme les règles qui conditionnent les incitations économiques des individus ainsi que les perspectives et opportunités qui s'offrent à eux.

La promotion du développement humain durable requiert donc la mise en place des institutions modernes et efficaces susceptibles de favoriser un changement positif des comportements individuels et collectifs en vue de la promotion du bien-être de la population. Le changement institutionnel est donc le principal levier stratégique qu'il convient de privilégier pour rétablir la stabilité politique et institutionnelle qui est indispensable pour mettre en œuvre de façon transparente, efficace et efficiente des politiques publiques pro-pauvres équitables visant l'éradication ou du moins la réduction significative de la pauvreté



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

multidimensionnelle. Par la suite, la réduction significative de la pauvreté multidimensionnelle créera les conditions nécessaires pour la promotion d'une gouvernance respectueuse des droits de l'homme grâce à l'amélioration du pouvoir d'achat et de l'accès de la population aux services sociaux de qualité particulièrement à l'éducation ainsi que la promotion de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques.

En s'inscrivant dans la perspective des droits de l'homme, la vision stratégique de l'équipe pays des Nations unies met effectivement l'accent sur l'amélioration de la gouvernance qui requiert le changement institutionnel. Elle met aussi en exergue l'importance des partenariats, des valeurs et des principes qui seront le fondement de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CDD 2017-2021.

II - PARTENARIATS, VALEURS ET PRINCIPES

La vision stratégique 2030 adoptée par l'équipe des Nations unies est énoncée comme suit « *Dans un contexte de transition, l'équipe des Nations unies est un partenaire fiable et uni dans l'action, qui soutient la stratégie de développement national, en se basant sur les données fiables pour accompagner la population haïtienne et en particulier les plus vulnérables vers une meilleure gouvernance à tous les niveaux, une réduction de la vulnérabilité aux crises humanitaires, et la promotion du développement équitable et durable* ». Cette vision stratégique 2030 inscrit l'appui de l'équipe des Nations unies dans une perspective à long terme qui permettra de garantir la cohérence des différents cycles de programmation d'ici à l'horizon 2030. Elle constitue également le socle qui sous-tend la cohérence des interventions de l'équipe des Nations unies.

A sa lecture, l'énoncé de la vision stratégique 2030 met en relief les éléments essentiels suivants : *Le partenariat, l'unité dans l'action, le ciblage des plus vulnérables, l'instauration d'une meilleure gouvernance à tous les niveaux, la réduction de la vulnérabilité particulièrement aux crises humanitaires, et la disponibilité des données fiables pour orienter l'appui et l'accompagnement des partenaires nationaux par les Nations unies*. Il apparaît clairement que ces éléments essentiels sont en cohérence avec les cinq piliers de l'agenda

2030 en l'occurrence : **La population ou l'humanité, la Prospérité, la Planète, la paix et le Partenariat**. Ils laissent aussi transparaître les valeurs et les principes qui vont guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CDD 2017-2021. En effet, la référence à la réduction de la vulnérabilité et au ciblage des plus vulnérables montre que le CDD 2017-2021 prône le respect de la dignité de la personne humaine et des droits de l'homme ainsi que l'équité.

En se référant à la vision stratégique et aux directives proposées par le Groupe des Nations unies pour le développement (GNUM) pour l'élaboration du CDD, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CDD seront basés sur les principes et les orientations énoncés ci-dessous :

- **Le développement des partenariats stratégiques** : L'énoncé de la vision stratégique indique que l'équipe des Nations unies a l'ambition d'être un « **partenaire fiable** ». Cette affirmation signale l'importance du développement des partenariats stratégiques qui est une exigence incontournable pour la réalisation des effets escomptés du CDD 2017-2021. Celui-ci sera donc utilisé comme un outil de développement des partenariats pour maximiser l'utilisation des ressources et réduire les coûts de transaction. Les partenariats seront développés avec le gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les communautés de base et les autres partenaires au développement.
- **L'unité dans l'action** : L'énoncé de la vision stratégique affirme

l'engagement de l'équipe des Nations unies d'être davantage « unis dans l'action » afin de renforcer la cohérence et la coordination des interventions. Ce choix suppose donc que le CDD 2017-2021 permettra de systématiser l'opérationnalisation de l'approche « unis dans l'action/**Delivering as One** ». L'équipe des Nations unies engagera un dialogue avec le gouvernement pour la mise en œuvre de cette approche qui va contribuer de façon significative au renforcement de sa cohérence.

- **L'alignement stratégique** : Il ressort de l'énoncé de la vision stratégique que l'équipe des Nations unies soutiendra « la stratégie de développement national ... et accompagnera la population haïtienne ». L'alignement stratégique est un des engagements de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui a été signée par l'Etat haïtien. De ce fait, le CDD 2017-2021 notamment les effets escomptés sont alignés aux priorités nationales déclinées dans le PSDH 2012-2030. Ils sont également en cohérence avec la Déclaration de politique générale du gouvernement. En outre, l'équipe des Nations unies veillera également à l'alignement des plans de travail et des programmes conjoints aux priorités nationales et sectorielles énoncées dans les PTI, les feuilles de route et les politiques sectorielles des ministères ainsi qu'avec les programmes d'investissements prioritaires (PIP). Mais, l'équipe des

Nations unies restera à l'écoute des populations notamment des communautés de base, des personnes et des groupes le plus vulnérables pour mieux s'enquérir de leurs attentes et leurs besoins afin d'apporter des réponses pertinentes.

° **L'appropriation nationale** : A l'instar de l'alignement stratégique, elle figure aussi parmi les engagements de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le gouvernement et les autres partenaires

ouvernement et des autres partenaires nationaux afin de promouvoir l'appropriation nationale.

° **Le ciblage stratégique** : L'équipe des Nations unies accordera une attention particulière au ciblage stratégique des bénéficiaires, des zones et des secteurs qui seront touchés par ses interventions. Le ciblage se basera sur des critères précis. **Le niveau de pauvreté ; la vulnérabilité aux désastres naturels, au changement climatique et aux**



Photo Marco Dormino UN/MINUSTAH

nationaux ont pris une part active à la réalisation du Bcp et l'élaboration du CDD 2017-2021. En se basant sur les mécanismes de pilotage et de coordination qui seront mis en place, l'équipe des Nations unies continuera à privilégier le dialogue sur les politiques, et le renforcement des capacités du g

crises humanitaires ; le niveau de couverture des services publics ; le potentiel de croissance ; les zones prioritaires identifiées par le gouvernement. A la lumière de la cartographie des interventions des Nations unies produite dans le cadre du Bcp et des cartographies réalisées par quelques agences, les interventions de l'équipe des Nations unies seront en priorité destinées aux groupes et aux personnes

les plus vulnérables, aux zones ou aux localités les plus défavorisées ou les plus pauvres. Les femmes, les jeunes, les adolescents et les enfants en seront les groupes cibles prioritaires parce qu'ils payent un lourd tribut à la pauvreté multidimensionnelle.

Au niveau sectoriel, elles vont privilégier les principaux secteurs porteurs de croissance (agriculture, élevage, pêche), les secteurs sociaux (éducation, santé, eau, assainissement et hygiène), l'égalité des sexes et la protection, quelques domaines

paux secteurs et domaines clés sont susceptibles d'apporter une contribution significative à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et à l'amélioration de la gouvernance.

° **La réaffirmation du rôle primordial du développement des capacités** : A la lumière de l'évaluation des capacités conduite dans le cadre du Bcp, le développement des capacités sera davantage utilisé comme un levier stratégique pour la réalisation des effets. Ainsi, les détenteurs d'obligations et les



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

clés de la résilience et de la gouvernance démocratique (sécurité, justice, système électoral, réforme de l'Etat, gouvernance locale, participation citoyenne, égalité des sexes et protection, aménagement du territoire, gestion des risques et des désastres, changement climatique, et réponse humanitaire). Ces princi-

titulaires de droits dont les besoins en capacités ont été cernés dans le Bcp seront les principaux bénéficiaires des activités de développement des capacités. Celui-ci aura essentiellement pour but de leur faire acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour accomplir efficacement leurs rôles

dans la promotion du respect, de la réalisation et de la protection des droits de l'homme.

L'approche de développement des capacités de l'équipe des Nations unies sera articulée à trois niveaux :

- (i) **Le renforcement des capacités au niveau individuel** aura pour objet de faire acquérir aux individus ou au personnel des institutions ciblées des connaissances et des aptitudes à travers des actions de formation, d'encadrement, de coaching, et d'accompagnement afin d'améliorer leurs compétences dans l'accomplissement de leurs devoirs et la revendication de leurs droits ;
- (ii) **Le renforcement des capacités au niveau organisationnel** consistera à améliorer les capacités institutionnelles, managériales, techniques et opérationnelles des institutions ciblées à travers la mise en place des mécanismes institutionnels, des outils de gestion (manuels de procédure, guides, technologies de l'information, etc.) afin de leur permettre d'accomplir efficacement leurs mandats ou leurs obligations;
- (iii) **Le renforcement des capacités au niveau environnemental ou sociétal** permettra d'améliorer les capacités des institutions ciblées dans l'élaboration des lois et des politiques visant à créer et à promouvoir un environnement propice pour la promotion du respect, de la réalisation et la protection des droits de l'homme.

A ces trois niveaux, l'approche de l'équipe des Nations unies se foca-

lisera sur le renforcement des capacités techniques, en l'occurrence les capacités d'élaboration des lois et des politiques, de planification stratégique et opérationnelle, de programmation, de budgétisation, d'exécution technique et financière des programmes et des projets, de suivi et évaluation, de dialogue et de négociation, de développement des partenariats et de mobilisation des ressources, de communication et de gestion des connaissances. Elle mettra l'accent sur les capacités de leadership, d'appropriation et de coordination des programmes et des projets exécutés avec l'appui des partenaires au développement particulièrement par les entités des Nations unies. Elle accordera une attention particulière à l'intégration de l'égalité des sexes, ainsi que des risques et des désastres naturels

dans les politiques et la stratégie de mise en œuvre de la réponse humanitaire.

Le renforcement de la résilience : L'équipe des Nations unies accordera une attention particulière au renforcement de la résilience humaine, politique, économique, territoriale et environnementale. Précisément, la résilience humaine contribuera à la réduction de la vulnérabilité des populations aux désastres naturels et

aux crises humanitaires. La résilience politique permettra de réduire la vulnérabilité du système politique et des institutions publiques aux crises ou aux conflits politiques. Le système économique pourra résister et se remettre des chocs extérieurs ou intérieurs grâce au renforcement de sa résilience économique. Enfin, la résilience des territoires et de l'environnement devra être renforcée pour faire face aux désastres naturels et aux effets du changement climatique ainsi qu'à d'autres risques naturels. La résilience sera prise en compte au niveau de tous les effets en mettant l'accent sur la diversification des options envisagées, la promotion de la participation et de l'appropriation ainsi que le développement des capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires de droits.

Le lien entre l'humanitaire et le développement : l'équipe des Nations unies veillera à renforcer l'articulation ou les synergies et les complémentarités entre les actions de développement et la réponse humanitaire. De ce fait, la réponse humanitaire est prise en compte de façon transversale dans tous les effets. Elle sera également intégrée dans tous les plans de travail conjoints.

° **L'importance de la production des données statistiques :** Elle bénéficiera d'une attention particulière dans les interventions de l'équipe des Nations unies qui se propose d'apporter une contribution significative au renforcement des capacités des institutions pu-

bliques chargées de la production des données statistiques, indispensables pour le suivi et l'évaluation du PSDH, des politiques sectorielles et des ODD.

Le renforcement des capacités nationales se basera sur une évaluation ou un diagnostic des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation. Mais, en tenant compte des résultats et des conclusions du Bcp, l'équipe des Nations unies devrait élaborer et mettre en oeuvre un programme conjoint d'appui au renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation. Ce programme conjoint aura l'avantage d'améliorer la coordination et la cohérence, de réduire les coûts de transaction et de maximiser l'impact des interventions de l'équipe des Nations unies dans ce domaine.

Le programme conjoint se focalisera sur les principales interventions suivantes : **(i) L'amélioration du cadre légal et institutionnel de la statistique, du suivi et évaluation, et l'élaboration d'une politique nationale de l'évaluation ; (ii) L'appui à la mise en place d'un Système national de statistiques performant ; (iii) L'appui aux institutions chargées de la production des données statistiques notamment l'IHSI, l'ONPES et les ministères sectoriels en accordant une attention particulière aux Unités d'études et de programmation (UEP) ; (iv) L'appui à la territorialisation du suivi et évaluation particulièrement des ODD ; (v) Le renforcement des capacités de la société**

Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH



civile en suivi et évaluation des politiques publiques et l'appui à la mise en place d'une association ou d'un réseau haïtien d'évaluation pour promouvoir la participation citoyenne à l'évaluation ; (vi) Le partenariat avec les universités pour mettre la recherche et l'enseignement au profit du suivi et évaluation du CDD 2017-2021, du PSDH 2012-2030 et de la Déclaration de politique générale ; (vii) Le développement de la coopération Sud-sud et de la coopération triangulaire en matière de suivi et évaluation ; (viii) L'appui à la mise en œuvre de l'agenda 2020 de l'évaluation ; (ix) le plaidoyer auprès du gouvernement pour l'augmentation de la part du budget allouée à la production des données statistiques en vue d'un suivi et d'une évaluation efficaces du PSDH particulièrement des PTI et des PIP.

L'intégration des principes programmatiques : L'équipe des Nations unies veillera davantage à leur prise en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de travail et des programmes conjoints.

La responsabilité mutuelle et la redevabilité : Elles seront assurées collectivement par l'ensemble des membres de l'équipe des Nations unies grâce aux activités conjointes de suivi et d'évaluation.

Les valeurs et les principes exposés ci-dessus sont perceptibles à travers les effets escomptés et les interventions clés que les Nations unies ont retenus dans les cinq domaines prioritaires d'interventions du CDD 2017-2021. Ils sont également en cohérence avec le code de conduite approuvé par l'Equipe pays.

En plus de ces valeurs et principes, la mise en œuvre du CDD 2017-2021 se

basera sur les accords de coopération ou d'assistance conclus entre les organismes des Nations unies avec le gouvernement d'Haïti qui constituent la base juridique de la relation entre les parties. Précisément, il s'agit des principaux accords ci-après :

a) L' accord entre le gouvernement et le Programme des Nations unies pour le développement, accord régissant l'assistance du PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance - SBAA) signé par les deux parties le 28 juin 1973.

b) Un Accord de base pour la coopération conclue par le gouvernement avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le 21 juillet 1983.

c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le 14 Octobre 2014.

d) Un Accord de base conclu par le gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie par le PAM; ledit accord ayant été signé le 26 septembre 2002.

e) Les accords de base de l'UNFPA s'incorporent dans l'accord d'assistance de base standard du PNUD qui s'applique mutatis mutandis à l'UNFPA en Haïti. Le Gouvernement haïtien et l'UNFPA ont conclu un accord de base qui est entré en vigueur le 3 septembre 1996.

f) La relation de l'UNESCO avec le gouvernement Haïtien est régie par l'accord de Siège signé en 1983 en cours de révi-

sion, et par un Cadre Partenarial concernant le Secteur de l'éducation dont l'UNESCO est le coordonnateur pour les Partenaires techniques et financiers (PTF). Ce cadre sera aussi revu à la lumière du Plan décennal de l'éducation 2017-2027.

g) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le gouvernement et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en Décembre 1995, définissant les modalités de leur coopération dans le domaine de la migration.

h) Concernant l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), une déclaration conjointe entre le Directeur Général de l'ONUDI, M. LI Yong et le gouvernement d'Haïti a été signée en 2016 à Vienne en vue de promouvoir un développement industriel inclusif et durable dans le pays.

i) Un accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, concernant l'établissement de la représentation de la FAO en Haïti en 1978.

Pour tous les organismes : Une assistance sera mise à la disposition du gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations unies.

À l'égard de chacun des organismes des Nations unies l'ayant signé, le CDD sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme, à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations unies et le gouvernement hôte.

III -

EFFETS ESCOMPTÉS DANS LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Le CDD 2017-2021 vise la réalisation de cinq effets interdépendants et liés par des relations causales sous-tendues par la théorie du changement développée par l'équipe des Nations unies. Il a été formulé un effet par domaine prioritaire d'intervention. Ces cinq effets traduisent les changements transformationnels positifs des institutions et des comportements que l'équipe des Nations unies s'engage à promouvoir, en partenariat avec les autres parties prenantes, pour contribuer à la réalisation des priorités nationales et aux ODD. Étant donné l'interdépendance des effets, l'équipe des Nations unies privilégiera des approches multisectorielles, intersectorielles et interterritoriales qui permettront de créer des synergies et des complémentarités entre les interventions clés proposées pour assurer la réalisation des différents effets.

L'interdépendance des effets, l'intersectorialité et l'interterritorialité seront prises en compte dans la formulation et l'exécution des plans de travail et des programmes conjoints en vue d'enregistrer des progrès multidimensionnels. Il incombe donc à l'équipe des Nations unies la responsabilité d'encourager les synergies et les complémentarités entre

les entités des Nations unies, et de développer des partenariats avec les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du CDD 2017-2021 pour répondre à ces exigences inhérentes à la réalisation des effets.

L'appui multiforme de l'équipe des Nations unies consistera à entreprendre des actions d'appui conseil, de plaidoyer, de dialogue sur les politiques de renforcement des capacités, de partage d'informations stratégiques, de connaissances, des bonnes pratiques et de leçons apprises, d'appui à l'exécution des programmes et des projets, de développement des partenariats et de mobilisation des ressources. L'équipe des Nations unies accordera une attention particulière à la production des données statistiques et à la réponse humanitaire qui seront abordées de façon spécifique et transversale. Ces thématiques seront intégrées au niveau de chaque domaine prioritaire d'interventions. Cependant, les aspects globaux liés à la coordination et la mise en place des systèmes d'information de gestion seront pris en compte au niveau de la gouvernance. Il sera envisagé le renforcement des capacités des différents ministères et des collectivités territoriales ciblés par l'équipe des Nations unies en vue de remédier à leurs faiblesses en matière de production de données statistiques et d'appui à la réponse humanitaire. La production de données statistiques permettra à l'équipe des Nations unies d'élaborer des programmes et des projets pertinents, et de rendre compte des progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles des effets, et de leur contribution aux priorités nationales et aux ODD.

III.1 -

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET EMPLOI

Dans ce domaine prioritaire d'interventions du CDD 2017-2021, et en partenariat avec les autres parties prenantes, l'équipe des Nations unies se propose de réaliser l'effet suivant :

La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.

Eu égard au PSDH 2012-2030 et à la Déclaration de politique générale du gouvernement, cet effet vise à contribuer à la réalisation des priorités nationales relatives à la refondation économique

notamment : **(i) La création de richesses et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables et (ii) Une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux.**

S'agissant du chantier économique de la politique générale, il convient également de signaler l'amélioration de la conception des politiques publiques ; le renforcement de la coordination et de la synergie entre les fonctions de budgétisation, de financement et de planification du développement ; le renforcement de l'agrobusiness et la création des entreprises agricoles grâce à l'élargissement de l'accès au crédit ; la promotion de la création des Très petites entreprises (TPE) et des Petites et moyennes entreprises (PME) ; et la mise en place d'un système de protection sociale. Il apportera également une contribution à la



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

réalisation des ODD 1, 2, 8, 10 et 12. La réalisation de cet effet se traduira également par une amélioration du niveau de respect, de la réalisation et de la protection des droits économiques, notamment des droits à une vie décente et au travail garantis par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et la constitution de 1987 amendée.

Dans le cadre de la refondation économique du PSDH, la réalisation de ces deux priorités nationales citées plus haut sera assurée à travers la mise en œuvre des huit programmes suivants : (i) Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée ; (ii) Moderniser l'agriculture et l'élevage ; (iii) Moderniser et dynamiser la pêche ; (iv) Appuyer le développement industriel ; (v) Moderniser et dynamiser le secteur des services ; (vi) Appuyer le développement du tourisme ; (vii) Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques ; (viii) Assurer le développement de l'emploi.

Dans les Plans triennaux d'investissement (PTI) 2014-2016 clôturés et 2017-2019 en cours de finalisation, la promotion ou l'accélération d'une croissance économique inclusive, durable et génératrice d'emplois a été choisie comme principal levier stratégique pour réduire de façon significative la pauvreté notamment la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, et, pour accroître l'offre d'emplois. L'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme et les infrastructures de base ont été identifiés comme les principaux secteurs économiques qui vont impulser la croissance. Cependant, l'agriculture, l'élevage et la pêche sont les secteurs

porteurs de croissance qui seront privilégiés par les investissements publics. A la suite du PTI 2014-2016, le PTI 2017-2019 a affirmé l'ambition de l'Etat de moderniser et de dynamiser ces secteurs. En effet, le PTI 2017-2019 envisage une transformation structurelle du secteur agricole qui emploie 80% environ de la population active et dont la part dans le

Un accès équitable de la population aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives

PIB s'est stabilisée à 25% environ au cours des cinq dernières années. La plupart des études disponibles et le Bcp affirment que le faible niveau de la croissance économique est avant tout imputable aux faibles performances du secteur agricole. La transformation structurelle du secteur agricole permettra ainsi d'accroître sa part dans la création de la richesse nationale et la réduction de l'insécurité alimentaire notamment en milieu rural. La transformation structurelle sera réalisée grâce à l'accroissement de la productivité

agricole en investissant dans les filières à haute productivité ; l'augmentation des superficies cultivées ; la maîtrise et l'intensification de l'irrigation ; le renforcement de la résilience au changement climatique et aux désastres naturels, l'augmentation des infrastructures agricoles ; le développement des coopératives agricoles ; le développement de l'agro-exportation ; l'amélioration de l'encadrement et de l'accès des producteurs aux intrants agricoles et aux marchés.

Dans les secteurs secondaire et tertiaire, la promotion de la croissance sera relayée par la mise en œuvre d'interventions stratégiques qui soutiendront l'accroissement de la part du secteur agricole dans le PIB. Les interventions dans ces secteurs porteront en priorité sur : le développement de l'agro-industrie ; le développement de micro-parcs industriels ; l'amélioration du cadre des affaires et la facilitation des investissements ; l'appui et l'encadrement des PME/PMI ; la mise en valeur des potentiels énergétiques ; la mise en œuvre des politiques macro-économiques incitatives notamment les politiques budgétaire, monétaire, de change, fiscale et commerciale.

En tenant compte des priorités et des programmes du PSDH notamment de la refondation économique ainsi que des choix stratégiques de la Déclaration de politique générale et du PTI 2017-2019, l'équipe des Nations unies a ciblé les interventions clés à mettre en œuvre pour assurer la réalisation de l'effet, en vue de contribuer à l'atteinte des priorités nationales et des ODD. Les interventions clés seront en cohérence avec les programmes de la refondation éco-

nomique. Elles mobiliseront au moins deux agences à l'exception de celles qui renvoient aux avantages comparatifs spécifiques d'une seule agence. La mise en œuvre des interventions clés nécessitera une concertation régulière et une collaboration étroite entre les parties prenantes notamment entre les agences des Nations unies.

En ce qui concerne, la réduction de la pauvreté, il s'agit des interventions clés étagées ci-dessous qui sont interdépendantes.

L'application effective des traités et des conventions ratifiés par le pays en matière de réduction de la pauvreté.

Le pays a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (8 octobre 2013), la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (20 juillet 1981), et la convention sur les droits des personnes vivant avec un handicap (23 juillet 2009). En dépit de la ratification de ces principaux instruments, la pauvreté, avec ses conséquences néfastes, notamment l'exclusion sociale, ainsi que l'accroissement des inégalités, est l'expression du faible niveau de respect, de réalisation et de protection des droits l'homme. L'équipe des Nations unies mènera un plaidoyer et apportera un appui à l'intégration des dispositions de ces instruments internationaux dans la législation nationale, à leur application effective et leur vulgarisation auprès de la population. Le plaidoyer aura pour but d'exhorter la Présidence de la république, le gouvernement et le parlement à diligenter la ratification et l'intégration dans la législation nationale des instruments qui ne le sont pas encore. Les

capacités des ministères, des organisations de la société civile et du secteur privé seront renforcées pour garantir l'application effective des traités et des conventions ratifiés. Ces changements institutionnels et comportementaux auront assurément des conséquences positives sur la réduction de la pauvreté particulièrement la pauvreté des femmes et des jeunes qui en sont les principales victimes.

L'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques susceptibles de contribuer à l'accélération d'une croissance économique durable et inclusive : L'équipe des Nations unies fournira un appui conseil et renforcera les capacités des institutions publiques ciblées dans le Bcp en vue de l'élaboration des politiques publiques équitables, favorables au développement du capital humain, inclusives et respectueuses des droits de l'homme particulièrement de l'égalité des sexes et de l'environnement, et offrant des op-

portunités économiques aux jeunes. Les politiques publiques devront donc tenir compte des opportunités liées au dividende démographique, en visant ainsi une exploitation efficace de ce dernier. Elles devront intégrer des mesures visant à renforcer la résilience des populations et des territoires au changement climatique et aux désastres naturels. L'élaboration des politiques publiques sera basée sur une démarche participative et inclusive, et l'exploitation des données statistiques ou des évidences fiables afin de garantir leur pertinence. L'appui conseil et le renforcement des capacités seront en priorité destinés aux institutions qui interviennent ou exercent une forte influence sur les secteurs porteurs de croissance.

Le renforcement du secteur agricole pour accroître sa contribution à la croissance économique : L'équipe des Nations unies soutiendra la transformation structurelle envisagée par le PTI



Photo Victoria Hazou UN/MINUSTAH

2017-2019 qui permettra d'accroître la productivité, la compétitivité et la part du secteur agricole dans la création de la richesse nationale. Son appui consistera donc à enclencher le changement institutionnel dans ce secteur qui requiert

L'équipe des Nations unies soutiendra la transformation structurelle envisagée par le PTI 2017-2019 afin d'accroître sa productivité, sa compétitivité et sa part dans la création de la richesse nationale

l'amélioration de sa gouvernance à travers la mise en place d'un cadre légal adéquat et incitatif, et l'élaboration ou la révision des politiques et des stratégies pertinentes pour promouvoir la compétitivité du secteur agricole. Ces politiques et stratégies devront prendre en compte les mesures susceptibles de renforcer la résilience du secteur agricole au changement climatique et aux désastres naturels.

L'équipe des Nations unies apportera aussi son appui au choix des niches porteuses du secteur agricole, à l'organisation des filières, au développement des chaînes de valeurs, au développement de l'entrepreneuriat agricole, à la définition et la vulgarisation des normes de qualité des produits agricoles. Elle aidera à organiser les groupements des producteurs, et à promouvoir leur accès au crédit, aux intrants (Engrais, pesticides, outils et équipements), aux nouvelles

technologies et aux marchés. Elle entreprendra des actions de plaidoyer auprès du gouvernement pour l'augmentation de la part du budget de l'Etat et des investissements publics dans le secteur agricole.

Le plaidoyer portera également sur l'application des mesures visant à desserrer les contraintes liées à l'accès à la terre, à renforcer l'encadrement technique des producteurs, la construction des infrastructures d'appui à la production agricole telles que les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles ainsi que les systèmes d'irrigation. L'appui multiforme de l'équipe des Nations unies au secteur agricole sera destiné prioritairement au ministère de l'agriculture, concernant l'accès et l'utilisation des ressources naturelles ainsi que le développement rural, au ministère de l'environnement, au ministère du commerce, au ministère des finances et de l'économie, au ministère de la planification et de la coopération externe, aux collectivités locales, aux groupements des producteurs et aux communautés de base.

Le renforcement des capacités du gouvernement pour accroître l'efficacité des investissements publics, la promotion d'un environnement propice aux investissements privés et l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) : L'équipe des Nations unies fournira un appui conseil et mènera des actions de plaidoyer pour aider le gouvernement à faire des choix pertinents et une répartition des investissements publics en tenant compte des priorités définies dans les PTI. L'ap-

pui conseil et le plaidoyer aideront également le gouvernement à améliorer et veiller à l'application effective des textes légaux pour assurer une gestion transparente, efficace et efficiente des investissements publics. L'efficacité des investissements publics est indispensable pour accroître leur impact sur la réduction de la pauvreté et la création de l'emploi. L'équipe des Nations unies aidera le gouvernement à améliorer davantage le climat des affaires à travers la mise en place ou la promotion d'un cadre légal ainsi que d'un environnement politique et économique attractif pour les investissements privés y compris les IDE.

La création d'opportunités économiques dans les zones rurales :

L'équipe des Nations unies accordera une attention particulière aux zones rurales qui payent le plus lourd tribut à la pauvreté. L'appui aux zones rurales portera sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales en vue de la création d'un environnement favorable ou incitatif au développement des économies locales compétitives et génératrices d'emplois. La promotion de la décentralisation jouera un rôle important dans la création d'un tel environnement. Le renforcement des capacités des collectivités locales se concentrera sur l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement du territoire et des plans de développement local (PDL), et de la territorialisation des politiques publiques. Le développement du secteur agricole sera déterminant pour la création d'opportunités d'emplois dans ces zones.

L'équipe des Nations unies fournira un appui conseil et mènera un plaidoyer auprès du gouvernement pour l'accroissement des investissements publics dans les zones rurales en privilégiant les zones les plus pauvres et celles qui disposent d'importantes potentialités économiques pour promouvoir la croissance. Elle plaidera aussi pour le désenclavement des zones rurales particulièrement celles qui constituent des bassins de production afin d'améliorer les échanges interrégionaux et l'accès des producteurs aux marchés urbains. Le plaidoyer de l'équipe des Nations unies concernera également la mise en place des lignes d'assurance dans le secteur agricole afin de permettre aux producteurs de faire face aux risques et aux désastres naturels.

Le renforcement du système de protection sociale :

La réduction de la pauvreté requiert l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques équitables ou inclusives qui devraient permettre de sortir les personnes les plus vulnérables de la trappe à pauvreté. Ces politiques sociales devraient aussi aider les personnes ayant amélioré leurs conditions de vie à ne pas retomber dans la pauvreté et l'extrême pauvreté. L'équipe des Nations unies assistera le gouvernement et les autres partenaires nationaux à renforcer le système de protection sociale. Son appui portera sur l'élargissement de la couverture sociale en veillant au respect de l'équité, la transparence, l'efficacité et l'efficience du système. Le renforcement du système de protection sociale contribuera à l'amélioration de la résilience des personnes qui en seront

Photo MINUSTAH Photo



bénéficiaires notamment les groupes et les personnes les plus vulnérables.

S'agissant de **l'emploi**, en Haïti, le chômage est endémique en raison de l'offre limitée d'emplois décents qui est le corollaire du faible niveau de la croissance, de la faible application des traités et conventions ratifiés par le pays, de l'inadéquation formation-emploi, et du dysfonctionnement du marché du travail. Eu égard à cette situation, les interventions clés de l'équipe des Nations unies se focaliseront sur :

Le renforcement de l'application effective des traités et des conventions ratifiés en matière d'emploi : L'équipe des Nations unies mènera un plaidoyer et fournira un appui conseil au gouvernement pour ratifier les traités et les conventions qui ne le sont pas encore, parmi lesquels on compte 64 conventions et protocoles du BIT. Elle renforcera les capacités des administrations publiques, des syndicats des travailleurs

et des propriétaires d'entreprises, et des autres acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi en vue de l'application effective des traités et des conventions ratifiés. Elle soutiendra l'application du code de travail récemment révisé, la promotion du dialogue social ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'emploi.

La protection des enfants en situation inacceptable de travail domestique :

L'équipe des Nations unies mènera un plaidoyer et mettra en œuvre des programmes et des projets adéquats en vue de réduire de façon significative le nombre d'enfants en situation inacceptable de travail domestique. Selon les normes internationales, en particulier les Conventions 182 et 189 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et la réglementation du travail domestique ; un enfant se trouve dans une situation inacceptable de travail lorsque qu'il ne peut pas aller à l'école et que sa santé et son bien-être est affecté. En se basant sur les textes légaux en vigueur, l'appui consistera à sensibiliser davantage l'opinion nationale particulièrement les familles sur les inconvénients ou les dangers auxquels sont exposés les enfants en situation inacceptable de travail domestique. Les programmes et les projets soutenus par l'équipe des Nations unies offriront d'autres perspectives ou de meilleures opportunités à ces enfants pour leur épanouissement et leur avenir.

La régulation du marché du travail :

Le faible niveau d'application des lois a créé un dysfonctionnement du marché du travail qui est caractérisé par un manque de transparence et une forte tendance à

l'informalité. L'équipe des Nations unies apportera un appui au gouvernement pour l'amélioration de la régulation du marché du travail grâce à l'application effective du code de travail révisé et des autres lois en vigueur. Elle soutiendra aussi les actions de sensibilisation et de vulgarisation des lois afin d'améliorer le

riale en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes, et de stimuler les initiatives d'auto-emploi et de création d'entreprises notamment des TPE et des PME . Elle prendra des initiatives visant à faciliter l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités de crédit pour la création des TPE. Elle soutiendra



Photo Logan Abassi/UN/MINUSTAH

niveau des connaissances et des capacités des titulaires de droits à revendiquer leur application.

L'adéquation formation-emploi et la promotion de l'employabilité des jeunes et des femmes: L'équipe des Nations unies fournira un appui conseil pour la promotion du dialogue entre le gouvernement et le secteur privé en vue de la coordination et la cohérence des politiques sectorielles notamment des politiques de l'emploi, d'éducation et de formation professionnelle. Elle s'engagera aussi dans le développement de la formation professionnelle et entrepreneu-

la mise en place de politiques publiques sociales et économiques favorables au développement du capital humain, notamment en tenant compte des opportunités liées au dividende démographique que peut constituer les jeunes à travers leur prise en compte dans les politiques de développement du pays. Elle soutiendra le développement de l'entrepreneuriat féminin.

La prise en compte de la réponse aux potentiels chocs notamment les risques et les désastres naturels dans les programmes et les projets visant la réduction de la pauvreté et l'em-

ploi : En Haïti, les crises humanitaires sont récurrentes à cause du changement climatique et de la fréquence des désastres naturels. Elles entraînent l'aggravation de la pauvreté dans les zones sinistrées. En dépit des efforts notables fournis par l'État et les partenaires au développement, il paraît donc nécessaire de renforcer la réponse humanitaire en tenant compte de son caractère multidimensionnel. L'équipe des Nations unies soutiendra davantage la réponse humanitaire en s'investissant dans la mise en œuvre des actions d'urgence et de relèvement. Son appui consistera à fournir des moyens de subsistance et des ressources productives aux populations victimes. Elle développera des Travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour créer des opportunités d'emplois dans les zones sinistrées.

Le renforcement des capacités pour la production de données statistiques dans le domaine de la pauvreté et de l'emploi : Les données statistiques sur la réduction de la pauvreté et l'emploi ne sont pas produites de façon régulière. Les données disponibles ne sont pas souvent récentes. Cette carence affecte surtout le domaine de l'emploi. S'agissant de la pauvreté, les données disponibles concernent surtout la pauvreté monétaire. Le calcul de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) a fait l'objet d'une étude pilote. Mais, il n'a pas été calculé au niveau national. L'équipe des Nations unies apportera un appui à la production des données statistiques relatives à la pauvreté et l'emploi. Elle soutiendra les efforts du gouvernement pour le calcul de l'IPM au niveau national et la production des données statistiques sur l'emploi. Elle fournira éga-

lement un appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la statistique et au renforcement des capacités des institutions publiques impliquées dans la production de ces données; notamment l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et l'Institut haïtien des statistiques et de l'informatique (IHSI), ainsi que les ministères sectoriels (santé, éducation, agriculture, planification, économie et finances) et les collectivités territoriales.

III.2 -

SERVICES SOCIAUX DE BASE

Dans ce domaine prioritaire d'interventions du CDD 2017-2021, et en partenariat avec les autres parties prenantes, l'équipe des Nations unies s'engage à réaliser l'effet suivant :

La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSDH, cet effet apportera une contribution à la réalisation de la priorité nationale relative à la refondation sociale énoncée comme suit : « **L'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois** » ainsi qu'aux ODD 2,3, 4, 5, 6, et 10. Elle contribuera également à l'atteinte des objectifs du champ social de la Déclaration de politique générale du gouvernement. La réalisation de cet effet aura une incidence positive sur l'amélioration du niveau du respect, de réalisation et de protection des droits sociaux et culturels

notamment des droits à l'éducation, la santé y compris contre le VIH/SIDA, à la culture garantis par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et la constitution de 1987 amendée.

La refondation sociale repose sur dix programmes dont l'exécution devrait concourir à l'atteinte de cette priorité et de ces ODD. Il s'agit de : (i) Renforcer l'enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle ; (ii) Accroître l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire ; (iii) Accroître l'accès aux services de santé ; (iv) Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle ; (v) Accroître l'accès au logement ; (vi) Assurer le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse ; (vii) Mettre en place un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs ; (viii) Organiser la solidarité sociale ; (ix) Assurer l'égalité de genre ; et (x) accroître l'accès et l'utilisation des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

La Déclaration de politique générale a ciblé des choix stratégiques qui sont en cohérence avec les programmes de refondation sociale. En effet, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les principales interventions stratégiques suivantes : la mise en place d'un fonds de solidarité pour les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les personnes en situation de vulnérabilité ; la mise en place d'une assurance santé pour permettre l'accès à des soins de santé de qualité ; La création du revenu national de solidarité aux personnes vivant avec un handicap ; La réforme du système de retraite ; La création d'une agence de l'emploi et d'insertion profes-

sionnelle des jeunes ; Le renforcement du système de santé ; L'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'éducation ; La modernisation de l'enseignement supérieur ; La promotion des produits culturels haïtiens et le développement des industries culturelles et créatives.

Au cours des dix dernières années, le pays a enregistré une amélioration notable des indicateurs sociaux. Mais, le faible accès et la faible utilisation des services sociaux essentiels notamment par les plus vulnérables demeurent des défis majeurs. A la faveur des avancées induites par la mise en œuvre du PTI 2014-2016, le PTI 2017-2019 s'est assigné les priorités suivantes : (i) Réduire les coûts d'accès aux principaux services sociaux en l'occurrence l'éducation et la santé, en améliorant la disponibilité, l'accessibilité et la fonctionnalité de ces services sur le territoire particulièrement dans les zones reculées ; (ii) Doter toutes les écoles fondamentales de cantines scolaire ; (iii) Accroître la pratique des activités sportives et de loisirs ; (iv) Assurer la valorisation du patrimoine culturel à la fois à des fins touristiques et récréotouristiques ; (v) Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en rendant disponible les équipements collectifs ; et (vi) Assurer une plus grande couverture en protection sociale.

Dans le CDD 2017-2021, l'équipe des Nations unies a retenu des interventions qui sont parfaitement alignées aux programmes relatifs à la refondation sociale et à la Déclaration de politique générale. Ces interventions clés visent la réalisation de l'effet en vue d'aider le gouvernement à concrétiser ces objectifs en matière de services sociaux. Dans les

domaines de l'éducation, la santé y compris le VIH/SIDA, la nutrition, la culture, les interventions de l'équipe des Nations unies consisteront essentiellement à : (i) Assurer le plaidoyer en partenariat avec les bailleurs de fonds pour l'augmentation de la contribution de l'Etat dans la santé et l'éducation ; (ii) Promouvoir une meilleure prise en charge des bénéficiaires des services ; (iii) renforcer le rôle régulateur de l'Etat pour l'application des standards de qualité ; (iv) Etablir le mapping des services existants et apporter un appui au renforcement des systèmes de données administratives ; et (v) Renforcer la mobilisation sociale sur la base d'études socio-anthropologiques donnant une meilleure connaissance des facteurs culturels et tenant compte des liens intergénérationnels.

De façon plus spécifique, dans le secteur de l'éducation, les interventions se focaliseront sur :

L'amélioration de la gouvernance du secteur de l'éducation : L'équipe des

Nations unies appuiera l'élaboration ou la révision et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des plans visant à garantir l'amélioration de l'équité, d'une éducation inclusive et la qualité dans l'accès et l'utilisation des services d'éducation. Précisément, elle soutiendra le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle dans l'accomplissement de son rôle de régulateur afin de favoriser l'harmonisation du curriculum d'éducation dans le pays. Son appui portera sur la mise en œuvre du plan décennal du secteur de l'éducation, la réingénierie du ministère de l'éducation et le renforcement de la déconcentration de l'offre de l'éducation. Elle aidera à l'amélioration de la coordination et du dialogue entre les différents acteurs intervenant au sein du secteur de l'éducation. Elle entreprendra des actions de plaidoyer pour la promotion de la post alphabétisation, l'accroissement de la part de l'éducation dans le budget de l'Etat et la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers. Elle fournira un appui

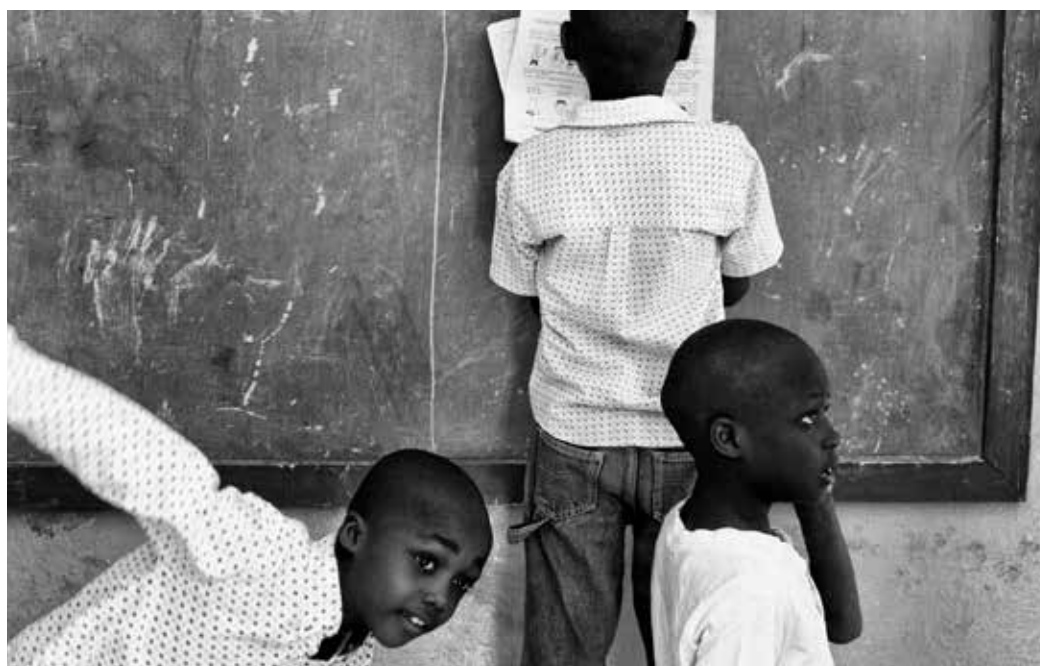


Photo Nektarios Markogiannis UN/MINUSTAH

conseil au gouvernement pour l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources du secteur de l'éducation, et l'allocation efficace et équitable des ressources entre les sous-secteurs et les districts scolaires. Elle contribuera au renforcement des capacités de l'Office national de partenariat en éducation (ONAPE). Elle soutiendra des campagnes de sensibilisation auprès des parents et des communautés pour promouvoir les inscriptions dans les écoles aux niveaux préscolaire et du premier cycle de l'éducation de base, dans les délais impartis, des enfants ayant atteint l'âge scolaire et ceux ayant dépassé l'âge scolaire. Les enfants ayant des besoins spécifiques tels que les enfants vivant avec un handicap, les enfants issus de familles pauvres et des zones défavorisées bénéficieront également d'une aide pour leur inscription. L'équipe des Nations unies s'impliquera dans la réalisation des actions qui permettront d'assurer la rétention et l'achèvement du cycle scolaire par la majorité des enfants inscrits.

La formation du personnel enseignant, la dotation en matériels et équipements des écoles : L'appui de l'équipe des Nations unies consistera à soutenir la mise en œuvre de la politique de formation des enseignants aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire pour améliorer la qualité de l'enseignement. La formation des enseignants concernera également l'enseignement technique et la formation professionnelle. L'équipe des Nations unies accordera une attention particulière à l'adéquation formation professionnelle-emploi. Elle apportera sa contribution à l'accès équitable aux fournitures

scolaires, aux matériels didactiques et aux équipements à des écoles ciblées .

S'agissant de l'éducation non formelle, l'équipe des Nations unies prendra une part active à la formation des moniteurs d'alphabétisation. Elle mènera des actions de plaidoyer visant à susciter l'intérêt des partenaires au développement pour l'éducation non formelle particulièrement pour l'alphabétisation. Elle assistera aussi le gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des fonds pour l'éducation non formelle. L'enseignement supérieur et la recherche bénéficieront également de l'appui de l'équipe des Nations unies notamment en ce qui concerne la réforme du secteur, la promotion des formations de courte durée et la formation qualifiante sur l'eau.

La lutte contre les violences en milieu scolaire : L'équipe des Nations unies apportera un appui aux actions de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation des parents et des communautés pour l'éradication des violences en milieu scolaire. Elle travaillera en étroite collaboration avec les institutions publiques, les organisations de la société civile, les communautés et les parents d'élèves pour assurer la protection et la sécurité des enfants en milieu scolaire.

Le renforcement du système d'information du secteur de l'éducation : L'équipe des Nations unies fournira davantage d'appui à la production, la diffusion et l'utilisation de données statistiques fiables en vue d'assurer un meilleur pilotage, une gestion efficace, le suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets mis en œuvre

dans le secteur. L'appui sera destiné aux structures chargées de produire des données statistiques au sein du secteur.

La prise en compte du changement climatique, des désastres naturels et la réponse humanitaire : L'équipe des Nations unies renforcera les capacités du ministère particulièrement des écoles pour la prise en compte des désastres naturels et des crises humanitaires dans les politiques éducatives, les programmes scolaires et la gestion des établissements scolaires. Cette intégration vise à renforcer la résilience du secteur éducatif à ces phénomènes naturels.

Dans le secteur de **la santé y compris le VIH/SIDA**, les interventions clés de l'équipe des Nations unies se focaliseront sur :

Le renforcement de la gouvernance du secteur de la santé : L'équipe des Nations unies apportera un appui à l'amélioration du cadre légal, l'élaboration ou la révision des documents de politique, des outils de planification et de gestion, des guides en vue de l'amélioration de la disponibilité, de l'accès, de l'utilisation et de la qualité des services. Elle soutiendra la fourniture d'un ensemble intégré des services de santé à la mère, au nouveau-né et à l'enfant à tous les niveaux. Elle aidera au renforcement de la prise en charge sanitaire des enfants et des jeunes victimes de violence. Elle mènera un plaidoyer pour la mise en place dans les structures de santé des dispositifs d'enregistrement des enfants victimes de violence. Le plaidoyer sera également entrepris pour l'accroissement de la part de la santé dans le budget de l'Etat et le déploiement du personnel de santé, surtout de santé maternelle et infantile dans les structures de

santé les plus reculées. Elle apportera sa contribution au renforcement des structures de santé notamment dans les zones les plus défavorisées.

Le renforcement des capacités du personnel de la santé pour promouvoir l'offre des services de qualité :

L'équipe des Nations unies appuiera la formation du personnel de santé (Médecins, sages-femmes, infirmiers et autres agents de santé). Elle fournira un appui conseil pour l'élaboration des plans de développement des ressources humaines et de formation pour une gestion efficace et rationnelle du personnel de santé. La formation du personnel en charge de la santé de la mère, de l'enfant, du nouveau-né et des adolescents bénéficiera d'une attention particulière pour garantir la fourniture des SONUC et des SONUB de qualité dans les structures de santé y compris les méthodes de planification familiale, surtout de longue durée respectueuse des droits et de la culture. L'équipe des Nations unies mènera des actions de plaidoyer et fournira un appui conseil au gouvernement particulièrement au ministère de la santé pour une affectation et une utilisation rationnelle du personnel en privilégiant les localités les plus vulnérables ou défavorisées.

Les adolescents et les jeunes seront également parmi les principaux bénéficiaires de l'appui des Nations unies qui soutiendra la mise en œuvre des programmes destinés à prévenir et à lutter contre la sexualité précoce, les mariages précoces ou forcés, et les grossesses non désirées. Grâce à ces programmes, les adolescents et les jeunes auront accès à des ensembles de services (Information, conseil, formation, planning familial) pour faire face à ces défis.



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

La dotation en équipements et en intrants médicaux, et en médicaments :

L'équipe des Nations unies soutiendra la dotation des structures de santé en équipements, intrants et médicaments pour garantir la fourniture des soins de santé de qualité à la mère, au nouveau-né, à l'enfant et aux adolescents. Elle aidera à la mise en place des chaînes de froid de qualité y compris l'électrification des structures de santé. Elle apportera une assistance au renforcement de capacités des structures et la formation du personnel de santé pour l'utilisation et la gestion efficace des équipements (Inventaire, maintenance), des médicaments et des intrants. Le renforcement des capacités permettra aux structures de santé de minimiser ou éviter les ruptures de stock. L'équipe des Nations unies soutiendra la réhabilitation des structures de santé ciblées.

La promotion de la participation communautaire à l'accroissement de l'offre et l'utilisation des services de

santé : L'équipe des Nations unies soutiendra le renforcement des capacités des communautés de base à travers la formation et la mobilisation des leaders communautaires, des jeunes, des femmes en qualité d'agents de santé communautaire en vue de promouvoir l'utilisation des services de santé particulièrement dans les zones les plus vulnérables ou les plus défavorisées. Elle apportera un appui à l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation, des sessions de formation et à d'autres initiatives de communication visant à susciter la prise de conscience de la population particulièrement les communautés de base, les femmes, les jeunes et les adolescents sur l'utilisation des services de santé.

La prise en compte du changement climatique, des désastres naturels et la réponse humanitaire dans le secteur de la santé :

L'équipe des Nations unies appuiera le renforcement de la résilience du système de santé particulièrement des

structures de santé aux désastres naturels et aux crises humanitaires. Elle fournira un appui conseil au gouvernement particulièrement au ministère de la santé en vue de la prise en compte du changement climatique, des désastres naturels et la réponse humanitaire dans les politiques, les programmes et les projets mis en œuvre dans le secteur. L'équipe des Nations unies soutiendra la mise en œuvre le suivi évaluation du plan national d'élimination du choléra. Elle aidera aussi à assurer une réponse rapide et effective aux flambées de choléra et autres maladies d'origine hydrique. Les autres maladies provoquées par le changement climatique, les désastres naturels et les crises humanitaires seront également prises en compte dans les programmes de santé. En outre, le changement climatique et les désastres naturels seront davantage pris en compte dans les curricula ou les programmes de formation du personnel de santé.

Le renforcement du système d'information sanitaire : L'appui de l'équipe

des Nations unies consistera à mettre à la disposition du secteur de la santé des outils modernes et performants pour la collecte régulière, le traitement, l'analyse, la diffusion et la promotion de l'utilisation des données fiables et désagrégées sur la situation sanitaire y compris le VIH et la nutrition. Cet appui concernera également la surveillance épidémiologique. Il portera aussi sur la formation du personnel afin d'améliorer ses compétences et son efficacité dans l'exécution de ces opérations.

S'agissant de la composante VIH/SIDA, l'équipe des Nations unies apportera un appui au renforcement de la capacité structurelle et organisationnelle de coordination multisectorielle pour une plus grande implication des autres secteurs et une meilleure coordination des interventions. Elle fournira davantage un appui conseil pour l'intégration du VIH/SIDA dans les politiques macro-économiques et sectorielles, dans les plans de développement local ainsi



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

que dans les curricula scolaires. L'équipe des Nations unies soutiendra les actions visant à réduire de façon significative la transmission de la mère à l'enfant, le diagnostic précoce de l'infection et la fourniture d'un ensemble de services aux adolescents et aux jeunes qui sont les personnes les plus vulnérables au VIH. Elle apportera une contribution significative à la lutte contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les Personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Elle apportera son appui à l'élaboration d'une stratégie de réponse spécifique aux catégories plus à risque (Groupe d'âge 22-24 ans).

L'équipe des Nations unies fournira un appui pour l'amélioration du cadre légal et la vulgarisation des textes en vue de garantir les droits fondamentaux des PVVIH. Elle mènera des actions de plaidoyer pour l'accroissement de la part du budget de l'Etat alloué à la lutte contre le VIH/SIDA, et la mobilisation des ressources extérieures. La disponibilité des ressources suffisantes demeure un défi majeur pour garantir l'efficacité et la durabilité de la prise en charge médicale, psychologique, sociale et économique des PVVIH et des personnes affectées par la pandémie. Elle sera partie prenante au renforcement des capacités de tous les acteurs engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA notamment le personnel de santé, les enseignants, les professionnels des médias, le personnel de la justice, les parlementaires, les représentants des OSC, du secteur privé et des confessions religieuses. Elle continuera à renforcer les capacités du ministère de la santé pour la collecte, le traitement, l'analyse

et la diffusion des données fiables sur la dynamique de la pandémie.

En ce qui concerne **la composante nutrition**, l'équipe des Nations unies soutiendra le renforcement des capacités de leadership et de coordination des structures nationales en charge de la nutrition en lien avec les autres facteurs de la malnutrition (Sécurité alimentaire, et moyens d'existence, éducation, eau, hygiène, assainissement et santé). Elle apportera son appui à l'élaboration de la politique, de la stratégie, des programmes et des autres outils nécessaires en matière de nutrition. Les structures de santé bénéficieront également de l'appui de l'équipe des Nations unies pour mettre en œuvre des actions de prévention contre la malnutrition. Elle apportera une aide à la prise en charge sanitaire, aux actions de formation et de vulgarisation des pratiques de nutrition auprès des mères particulièrement des mères allaitantes, des familles et d'autres personnes affectées par la malnutrition. Elle s'impliquera dans l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la malnutrition. La mère et l'enfant seront les bénéficiaires privilégiés de l'appui de l'équipe des Nations unies en matière de nutrition.

Dans le domaine de l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, les interventions principales se focaliseront sur : Le renforcement du cadre législatif, réglementaire et stratégique : l'équipe des Nations unies apportera un appui à l'amélioration de la législation, des règlements, à l'élaboration des politiques, stratégies et documents opérationnels visant à créer un cadre propice à l'accès

et l'utilisation des services durables et équitables d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène. Elle apportera un appui à l'approche programme à travers la synthèse des initiatives en cours notamment le développement et la validation du plan stratégique du secteur, le budget par objectif et l'état des lieux du secteur. Les capacités de la DINEPA seront renforcées à travers l'élaboration d'un plan opérationnel de l'assainissement visant à concrétiser la politique nationale d'assainissement, le renforcement de la coordination entre les acteurs du secteur, le renforcement du système de suivi et évaluation du secteur ainsi que la décentralisation des services. Par ailleurs les Nations unies renforceront le plaidoyer pour une augmentation des ressources allouées au secteur y compris le budget de l'Etat de façon à renforcer la durabilité.

Le renforcement de l'offre des services d'eau potable et d'assainissement : L'équipe des Nations unies apportera un

appui à l'amélioration de l'accès et l'utilisation des services notamment dans les communes les plus affectées par le cholera avec une focalisation sur les milieux ruraux et péri-urbains. Une attention particulière sera portée à mettre en œuvre des approches repliables intégrant les interventions dans les communautés, les écoles et les centres de santé entre autres. La durabilité sera renforcée à travers l'appui aux systèmes d'opération et maintenance des ouvrages, la promotion de stratégies alternatives telles que le traitement de l'eau à domicile et la synergie entre les niveaux nationaux, provinciaux et communautaires.

La promotion des bonnes pratiques d'hygiène : L'équipe des Nations unies appuiera les ménages et les communautés notamment dans les communes les plus affectées par le cholera pour promouvoir entre autres les pratiques d'hygiène visant à éliminer la défécation à l'air libre, le lavage des mains avec de l'eau et du savon et les pratiques de ma-



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

nipulation et de conservation de l'eau à domicile. Les approches communautaires pour l'assainissement totale couramment mise en œuvre seront mises à échelle.

La prise en compte de l'élimination du choléra, des désastres naturels et de la réponse humanitaire : L'équipe des Nations unies appuiera le gouvernement, notamment la DINEPA dans la préparation et la réponse aux urgences liées au secteur eau et assainissement. Un accent particulier sera mis sur les interventions de réponse rapide au cholera mais aussi les actions à moyens termes visant à éliminer la maladie. Par ailleurs un appui sera apporté pour la gestion des informations et la coordination humanitaire du secteur.

Dans **le secteur de la culture**, l'équipe des Nations unies poursuivra son soutien à l'application des traités et des conventions ratifiés par le gouvernement à travers l'intégration de leurs dispositions dans la législation nationale, les documents de politique, des programmes et des projets exécutés dans le secteur de la culture. Son appui sera focalisé sur la protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel notamment du patrimoine culturel en privilégiant les sites historiques et culturels ciblés. Elle soutiendra le renforcement des capacités du ministère de la culture en appuyant l'élaboration de la loi organique et de la politique de la culture. Ces outils permettront d'améliorer la régulation, le pilotage stratégique et la coordination des interventions mises en œuvre dans le secteur. L'équipe des Na-

tions unies fournira un appui conseil et mènera un plaidoyer pour la promotion des industries culturelles et créatives, ainsi que l'accroissement de la part du budget de l'Etat allouée au secteur de la culture. Elle soutiendra la mise en place d'une stratégie de communication pour la promotion du patrimoine culturel ainsi que la mobilisation des ressources pour la réhabilitation et la protection de ce patrimoine. Elle contribuera au renforcement des capacités du ministère de la culture pour la production de données statistiques fiables sur la protection et la valorisation du patrimoine culturel, ainsi que la promotion des industries culturelles et créatives.

III.3 -

EGALITÉ DES SEXES ET PROTECTION

Dans ce domaine prioritaire d'interventions du CDD 2017-2021, et en partenariat avec les autres parties prenantes, l'équipe des Nations unies a l'ambition de réaliser l'effet suivant :

Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.

En raison de la transversalité de l'égalité des sexes, cet effet apportera une contribution significative à la réalisation de toutes les priorités nationales énoncées dans le PSDH 2012-2030 et la Déclaration de politique générale du gouvernement. Mais, sa contribution aidera particulièrement à promouvoir « ***l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment***

pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans » qui est la priorité du PSDH axée sur l'inclusion sociale. Sa réalisation contribuera également à l'atteinte de tous les ODD notamment les ODD 5 et 10 qui concernent directement l'égalité des sexes et la réduction des inégalités. Dans le PSDH, le pilier refondation sociale prévoit un programme qui vise à assurer l'égalité de genre. S'agissant de la protection, la refondation sociale comprend deux programmes qui ont pour but de contribuer à la promotion de la protection sociale à travers la mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs et l'organisation de la solidarité sociale envers les plus démunis (femmes et enfants victimes de violence, personnes vivant avec un handicap, et adultes dépendants).

Dans la Déclaration de politique générale, le gouvernement s'est engagé à inscrire le principe de légalité des chances entre femmes et hommes au cœur de toutes les actions gouvernementales à travers les politiques sectorielles qui seront mises en place par les différentes institutions étatiques. Il a également pris l'engagement de faire respecter l'article 17.1 de la constitution de 1987 amendée qui établit le principe du quota d'au moins 30% des femmes à tous les niveaux de la vie nationale notamment dans les services publics. Il mettra en place et veillera à l'application des mesures visant à combattre les violences et les discriminations envers les femmes y compris la traite et l'exploitation sexuelle.

En matière d'égalité des sexes, le PTI 2017-2019 s'est assigné les priorités sui-

vantes : (i) Une plus grande vulgarisation de la politique d'égalité hommes/femmes ; (ii) Une plus grande prise en charge des femmes et des filles victimes de violences ; (iii) Une augmentation du nombre des maisons d'hébergement pour les personnes violentées ; (iv) Un encadrement et un accompagnement plus importants des femmes leaders ; (v) La mise en œuvre d'actions pour le renforcement de l'autonomisation et de la formation professionnelle des femmes et ; (vi) Le développement d'indicateurs désagrégés par sexe.

Le CDD 2017-2021 prévoit des interventions clés qui sont parfaitement alignées aux programmes du pilier refondation sociale, aux choix stratégiques de la Déclaration de politique générale du gouvernement et aux priorités du PTI 2017-2019. Précisément, il s'agit des interventions clés suivantes :

Le renforcement de l'intégration de l'égalité des sexes dans la législation nationale, le cadre de planification nationale, de programmation, et de suivi et évaluation : En tenant compte des conventions et des traités ratifiés par le pays notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), et des dispositions de la constitution de 1987 amendée, l'équipe des Nations unies apportera un appui à l'amélioration du cadre légal afin d'assurer la prise en compte de l'égalité des sexes. Elle fournira un appui conseil et un accompagnement pour l'application effective des textes légaux en vigueur en vue de la réduction significative des inégalités ou des discriminations à l'égard

Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH



des femmes particulièrement des violences basées sur le genre.

Elle soutiendra également la mise en œuvre de la politique d'égalité hommes/femmes notamment à travers la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques macro-économiques et sectorielles, les PTI, les PIP et les projets ainsi que les plans de développement local. Elle aidera le gouvernement à utiliser la politique d'égalité hommes/femmes comme un outil de pilotage stratégique et de coordination des acteurs intervenant dans la promotion de l'égalité des sexes. Elle s'attachera à mener des actions de plaidoyer pour la mobilisation des ressources extérieures et l'augmentation de la part du budget de l'Etat allouée aux interventions pour soutenir la mise en œuvre du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2027. Son appui concernera aussi l'amélioration du Système d'information de gestion du développement en vue de la prise en compte de l'égalité des

sexes dans la production des données statistiques notamment des données sexo-spécifiques.

La mise en place de mesures adéquates pour une meilleure participation des femmes aux postes de prise de décision et leur autonomisation économique : l'équipe des Nations unies soutiendra les actions de plaidoyer, de sensibilisation et de formation des femmes afin de promouvoir leur représentativité aux postes électifs dans les instances politiques, et aux postes de direction dans les institutions publiques au niveau central et local. Elle soutiendra le gouvernement dans l'application du quota de 30% institué par la constitution. Elle apportera un appui à l'organisation des campagnes d'information, des actions de sensibilisation et formation des femmes et des hommes en vue de promouvoir leur prise de conscience sur les conséquences néfastes des inégalités de genre sur le développement humain durable. L'équipe des Nations unies renforcera les



Photo Victoria Hazou UN/MINUSTAH

capacités des hommes des filles et des femmes à conjuguer leurs efforts pour faire prévaloir les droits fondamentaux de la femme. Elle s'impliquera dans la mise en œuvre des initiatives susceptibles de contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat et des activités génératrices des-revenus (AGR) entreprises par les femmes. Elle soutiendra les actions de plaidoyer en vue de l'amélioration de l'accès des femmes au crédit et aux opportunités d'emplois décentes.

La prise en compte de l'égalité des sexes **dans toute intervention visant à relever les défis du changement climatique, des désastres naturels et des crises humanitaires** : Elle soutiendra les structures de protection des droits des filles et des femmes contre les violences basées sur le genre en période d'urgence. Elle apportera un appui à l'amélioration de l'accès équitable des femmes et des hommes notamment aux femmes et aux hommes les plus vulnérables aux informations, aux opportunités de formation et aux moyens destinés

à renforcer leur résilience au changement climatique, aux désastres naturels et aux crises humanitaires. L'équipe des Nations unies travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires nationaux pour assurer la protection et la promotion des solutions durables en faveur des personnes déplacées et retournées de la République Dominicaine qui séjournent encore dans les camps.

III.4 -

RÉSILIENCE

Dans le cadre de la résilience environnementale et territoriale, l'équipe des Nations unies se propose de réaliser l'effet suivant :

Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces

urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable.

Etant donné qu'Haïti est un pays très vulnérable aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires, l'ensemble des interventions clés retenues dans les différents domaines vont concourir au renforcement de la résilience des territoires et de la population. Dans le PSDH 2012-2030, la résilience environnementale et territoriale est inscrite dans le pilier refondation territoriale. La priorité du gouvernement est d'opérationnaliser *« le choix des pôles régionaux de développement, et donc des régions comme levier pour structurer et équilibrer le développement socio-économique et l'aménagement du territoire »*. L'effet du CDD 2017-2021 énoncé ci-dessus contribuera à la réalisation de cette priorité nationale et aux ODD 6,9,10,11,13,14 et 15. Le pilier refondation territoriale prévoit huit programmes qui devraient permettre la concrétisation de cette priorité. Il s'agit de : (i) Aménager et développer les territoires ; (ii) Gérer l'environnement ; (iii) Gérer les bassins versants ; (iv) Rénover l'urbain ; (v) Mettre en place le réseau de transport national ; (vi) Accroître l'électrification du pays ; (vii) Poursuivre l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire ; (viii) Etendre les services d'alimentation en eau potable et assainissement. La Déclaration de politique générale du gouvernement a souscrit aux choix programmatiques du PSDH en matière d'en-

vironnement et d'aménagement du territoire. En effet, elle envisage de mettre en place un réseau d'aires protégées, d'apporter des solutions audacieuses au problème de la gestion des déchets, de mettre en œuvre une politique agressive de reboisement. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, le gouvernement se propose d'organiser le pays en territoires viables, compétitifs et porteurs de dynamique de développement territorial durable.

En se référant à ces programmes, le PTI 2017-2019 s'est assigné comme priorité la structuration du territoire et de l'environnement. Précisément, il vise l'aménagement des zones importantes de développement, la protection et la valorisation des écosystèmes et des ressources naturelles, la poursuite de la mise en place des infrastructures de transport et l'accroissement de la couverture énergétique. Les pôles prioritaires ci-après ont été identifiés : le pôle du Bassin de Madras, le pôle de Saint Raphaël, le pôle métropolitain de Port-au-Prince, le pôle Cap-Haitien, le pôle les Cayes et le pôle de l'axe d'Aquin. Ces pôles prioritaires ont été sélectionnés en raison de leurs potentiels agricoles et touristiques.

Le gouvernement a également l'ambition de renforcer la gouvernance territoriale qui est handicapée par l'absence des outils de planification territoriale ou locale et spatiale tels que le schéma national d'aménagement du territoire, des autorités régionales d'aménagement du territoire, ainsi que des plans de développement territorial et des plans d'urbanismes qui ne sont disponibles que dans quelques régions et communes.. Parmi les priorités du gouvernement, il convient

aussi de citer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de réforme territoriale, l'amélioration de la connaissance du territoire à travers la mise en place des bases de données, la production d'une cartographie des risques, la conception d'un manuel de procédures pour l'élaboration d'un plan de relèvement, le renforcement des capacités du personnel et l'accroissement de la part du budget de l'Etat alloué à l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'environnement. En tenant compte des programmes du pilier refondation territoriale, de la Déclaration de politique générale et des priorités du PTI 2017-2019, dans **le volet aménagement du territoire**, l'équipe des Nations unies apportera un appui à la dotation des territoires stratégiques en plans d'aménagement en vue d'orienter les actions de manière intégrée et durable. Elle soutiendra l'application des outils légaux et stratégiques, et des mécanismes de coordination intersectoriels. Elle aidera à promouvoir, institutionnaliser et vulgariser les bonnes pratiques et les technologies de production, de transformation, de distribution, de commercialisation et de consommation durable. En particulier, l'équipe des Nations unies promouvra une meilleure gestion des écosystèmes marins et terrestres afin de contribuer à l'essor économique viable des territoires au travers de leurs potentiels écologiques d'une part, et afin d'augmenter la résilience des populations vivant sur ces territoires au travers de mesures de protection biologique d'autre part.

Au sujet de la gestion intégrée des ressources naturelles et de déchets, et conformément aux Accords Environne-

mentaux Multilatéraux ratifiées par Haiti (comme les Conventions de Rio), l'appui de l'équipe pays portera sur différents nexus, intégrant la prise en compte du changement climatique de manière transversale :

Le nexus environnement et économie:
Au travers de la promotion de filières porteuses basées sur une gestion durable des écosystèmes marins et terrestres (agroforesterie, pêche, énergie, valorisation des déchets), les Nations unies renforceront la résilience économique et climatique des territoires en optimisant leurs potentiels écologiques. Cela se fera au travers de la création de partenariats favorisant les modes de production et de consommation durable et résilient.

Le nexus environnement et biodiversité:
Au travers de l'établissement des aires protégées, la conservation de l'environnement et de la biodiversité au niveau des territoires seront prises en compte de manière stratégique avec l'appui de l'équipe pays. Les aires protégées seront également utilisées en tant qu'outils territoriaux de gestion pour l'adaptation au changement climatique et de réduction de risque aux catastrophes.

Le nexus environnement et information:
Au travers de la mise en place d'un système d'information environnemental, les Nations unies contribueront à rendre accessible l'information environnementale pour faciliter la sensibilisation des acteurs et des prises de décisions informées par rapport à la dégradation de l'environnement et le changement climatique.

S'agissant de la gestion des risques et des désastres, en se basant sur les objectifs du

Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH



cadre de Sendai et d'autres instruments nationaux et internationaux disponibles, l'appui de l'équipe des Nations unies portera sur :

L'intégration de la réduction des risques de désastres dans la planification du développement : L'équipe des Nations unies continuera à assister le gouvernement au niveau central et local dans l'élaboration des politiques publiques, des stratégies, des programmes et des projets prenant en compte les risques de désastres. Elle appuiera l'actualisation du Plan national de gestion des risques et désastres (PNRG) en y intégrant les aspects de prévention et d'alerte précoce. Son appui concernera également l'élaboration du plan national d'adaptation aux changements climatiques, le renforcement et l'évaluation des mécanismes de coordination. Elle s'impliquera dans l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du Système national de gestion des risques et désastres (SNRG), et la mise en place d'outils d'analyse multirisques. Elle pour-

suivra le renforcement des mécanismes de coordination existants notamment la table sectorielle et thématique.

Le renforcement des capacités de prévention, préparation et réponse aux désastres : L'appui de l'équipe des Nations unies se focalisera sur l'appui au renforcement de capacités techniques et opérationnelles des institutions du système national, et des communautés en prenant en compte la spécificité du genre face aux événements hydrométéorologiques, géologiques et épidémiologiques. L'appui sera aussi fourni pour le renforcement de capacités techniques et opérationnelles des membres ou du personnel du SNGRD ainsi que le développement des outils adaptés pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres.

L'amélioration de la connaissance et le développement d'un système de monitoring des progrès et d'analyse des risques : L'équipe des Nations unies apportera son appui à la généralisation

des cartographies multirisques sur l'ensemble du territoire national ; l'élaboration de Plans de Réduction des risques dans les principales villes et agglomé-

gestion durable des ressources naturelles et énergétiques. Elle aidera à promouvoir, institutionnaliser et vulgariser les bonnes pratiques et les technolo-

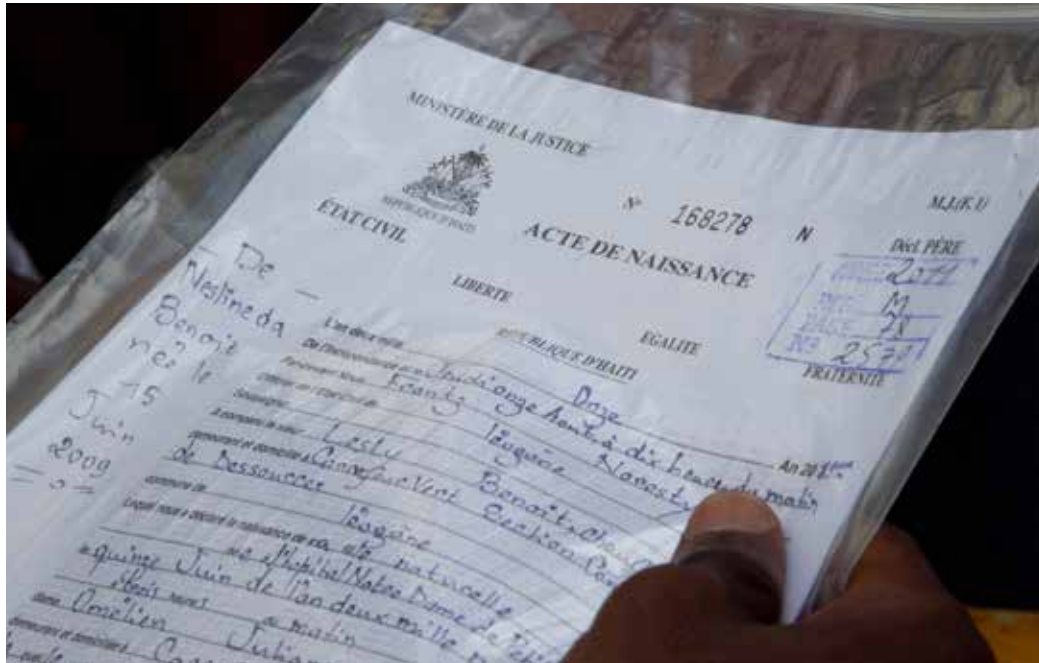


Photo Victoria Hazou UN/MINUSTAH

rations ; la mise en place d'un système d'informations intégrées et désagrégées en fonction de l'âge et du sexe; l'intensification de la sensibilisation de la population notamment des personnes les plus vulnérables pour le changement de comportement face aux aléas ; et la vulgarisation des instruments et outils de gestion de l'information en GRD à tous les niveaux. Le développement des capacités de prévention, préparation et réponse aux désastres ainsi que l'amélioration de la connaissance et le développement d'un système de monitoring des progrès et d'analyse des risques vont contribuer au renforcement de la résilience des populations et des territoires aux désastres naturels et au changement climatique.

L'équipe des Nations unies appuiera la

gies de production, de transformation, de distribution, de commercialisation et de consommation durable. Son appui concernera aussi le développement et la mise en œuvre de plans de gestion intégrés des déchets et résidus au niveau territorial .

III.5 -

GOVERNANCE

Dans le domaine de la gouvernance, le CDD 2017-2021 vise la réalisation de l'effet suivant :

Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.

La réalisation de cet effet apportera une contribution significative à la réalisation de « *la construction d'un Etat fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte mondial* » qui est la priorité du PSDH 2012-2030, et aux ODD 16 et 17. Dans le PSDH, la gouvernance notamment la gouvernance politique, sécuritaire, judiciaire, administrative et locale figure dans le pilier refondation institutionnelle qui est basée sur les sept programmes suivants : (i) Réviser le cadre légal ; (ii) Renforcer les institutions démocratiques nationales ; (iii) Moderniser l'administration centrale ; (iv) Moderniser l'administration déconcentrée ; (v) Décentraliser ; (vi) Renforcer la société civile ; (vii) Renforcer l'administration de la justice et de la sécurité.

Dans la Déclaration de politique générale, le gouvernement s'est engagé à bâtir « Une Haïti fière, digne, prospère et souveraine ». Il a affirmé son ambition d'accélérer la marche du pays vers une économie émergente, un état de droit, une société solidaire et inclusive avec une administration publique renouvelée ». La construction et la consolidation de l'état de droit est au cœur du chantier politique du gouvernement. Précisément dans le domaine de la justice, il s'attèlera à consolider le système judiciaire à travers la mise en place de la cour institutionnelle, le renforcement du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire

(CSPJ) et des capacités des tribunaux, la réforme pénitentiaire et la réduction de la détention préventive prolongée, ainsi que la réforme de l'état civil par la mise en place d'un mécanisme unique d'identification des citoyens.

S'agissant de l'administration publique, de la gouvernance électorale, de la sécurité publique, de la protection civile et des partis politiques, le gouvernement a affirmé sa volonté d'améliorer les performances de l'administration publique en mettant en place des cadres logiques définis à partir des feuilles de route des ministères. Ces outils permettront de faire un meilleur suivi de chaque ministère et d'évaluer les progrès réalisés périodiquement. La lutte contre la corruption sera intensifiée dans l'administration publique. Le Conseil électoral permanent sera mis en place pour renforcer la gouvernance locale. La sécurité des vies et des biens sera garantie, sur tout le territoire national, grâce au renforcement de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH) et du corps des pompiers. Le gouvernement assurera le renforcement et l'humanisation des institutions carcérales et s'investira dans la lutte contre la criminalité à travers l'application des mesures de prévention et de répression visant notamment les violences urbaines et les assassinats... Le système de protection civile sera renforcé sur toute l'étendue du territoire national. Le gouvernement se propose de renforcer les partis politiques et d'ouvrir un débat sur la problématique de leur financement.

A la faveur de ces choix programmatiques du PSDH, le PTI 2017-2019 s'est assigné comme priorité la poursuite de

la mise en place de l'Etat de droit en se focalisant sur la rénovation de la gouvernance. Précisément, le gouvernement se propose de redoubler d'efforts pour renforcer la présence de la justice et de la sécurité ainsi que la disponibilité des services sur tout le territoire national.

La réalisation de l'effet relatif à la gouvernance du CDD 2017-2021 sera basée sur des interventions clés qui sont alignées à la priorité et aux choix programmatiques de la refondation institutionnelle du PSDH 2012-2030 ainsi que sur les engagements du gouvernement exprimés dans la Déclaration de politique générale. Précisément, dans le domaine de la gouvernance, le CDD 2017-2021 privilégiera les interventions clés suivantes :

L'appui au gouvernement pour le respect des engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme et au programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD): L'équipe des Nations unies poursuivra son plaidoyer et son appui aux institutions démocratiques notamment au Parlement, à l'Office de la protection du citoyen (OPC), au Comité interministériel des droits de la personne (CIDP) afin qu'elles veillent davantage à l'application des lois en vigueur et des principes de bonne gouvernance pour promouvoir le respect, la réalisation et la protection des droits de l'homme, particulièrement des plus vulnérables. Elle continuera à plaider pour le respect de la légalité, de la séparation des pouvoirs et des libertés fondamentales, et de la lutte contre l'impunité. Elle maintiendra son assistance au gouvernement pour la production du rapport national à soumettre à l'Examen périodique universel (EPU) et le suivi des

recommandations faites au pays pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

L'appui à la participation citoyenne, au parlement et aux élections:

L'équipe des Nations unies continuera son appui au renforcement des capacités et du partenariat avec la société civile à travers des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement pour promouvoir sa participation à la gestion des affaires publiques. Cet appui mettra l'accent sur le respect, la réalisation et la protection des droits de l'homme, l'agenda 2030 particulièrement sur les ODD, la participation effective à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ainsi qu'à la réponse humanitaire. Il prendra également en compte la participation des femmes et des jeunes aux actions entreprises par la société civile. Les OSC seront associés à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des projets exécutés avec l'appui de l'équipe des Nations unies notamment dans les zones les plus vulnérables ou les plus défavorisées. L'équipe des Nations unies continuera le plaidoyer auprès des institutions démocratiques pour l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles. Elle apportera un appui conseil aux institutions chargées de l'organisation des élections notamment au Conseil électoral permanent (CEP) sur les questions logistiques et sécuritaires liées au processus électoral. Elle soutiendra les actions de formation du personnel électoral pour améliorer leurs compétences dans l'exécution des tâches qui leur sont assignées dans le cadre de la gestion des opérations électorales.

L'appui de l'équipe des Nations unies portera également sur la mise en œuvre des programmes d'éducation civique pour sensibiliser les électeurs particulièrement les femmes et les jeunes ainsi que les personnes les plus vulnérables sur leurs droits civiques et l'importance du processus électoral pour la promotion de la démocratie. Les actions de sensibilisation des femmes et des jeunes viseront à encourager leurs inscriptions sur les listes électorales en vue d'accroître leur taux de participation aux élections. L'appui au processus électoral tiendra en compte les recommandations de la mission des besoins électoraux (NAM) de la Division sur l'assistance électorale du Département des affaires politiques des Nations unies.

Le renforcement de la sécurité, du système judiciaire et de l'état civil : L'équipe des Nations unies continuera à appuyer le renforcement de la chaîne pénale. Elle poursuivra le renforcement de la professionnalisation de la Police

nationale haïtienne à travers des actions de conseil, de formation, d'encadrement et de dotation en équipements. Elle mènera davantage des actions de plaidoyer sur les arrestations et les cas de détention arbitraires et illégales. Son plaidoyer concernera également le respect des droits des personnes en détention notamment des femmes et des enfants, et l'amélioration des prisons. Elle assistera la PNH dans la production et la diffusion de données statistiques fiables sur la situation sécuritaire du pays.

S'agissant du système judiciaire, l'équipe des Nations unies continuera son appui à la justice pour promouvoir son indépendance, son efficacité et sa crédibilité. Elle renforcera les capacités du ministère de la justice pour l'application effective des lois qui visent à garantir l'accès équitable des citoyens aux services judiciaires de qualité et la lutte contre l'impunité. Elle assistera le ministère dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

matière de justice en vue d'améliorer le pilotage stratégique et la coordination des interventions dans le secteur. Elle apportera une contribution à la formation des professionnels de la justice particulièrement des magistrats. Elle mènera un plaidoyer et fournira un appui conseil pour promouvoir le respect des règles éthiques et des procédures, le raccourcissement de la durée ou des délais de traitement des affaires judiciaires et de la détention préventive prolongée en vue de la réduction de la surpopulation carcérale. Son plaidoyer visera également l'amélioration de l'accès à la justice de la femme et des personnes les plus vulnérables en soutenant la promotion de l'aide légale et les actions destinées à briser les barrières et éliminer les facteurs de discrimination. La justice pour mineurs bénéficiera aussi de l'appui de l'équipe des Nations unies pour réduire de façon significative la réduction des cas de violation des droits des mineurs. Les acteurs judiciaires seront davantage formés sur la justice des mineurs. L'équipe des Nations unies assistera le ministère de la justice dans la production et la diffusion de données statistiques fiables. Elle mènera un plaidoyer pour l'accroissement de la part du budget de l'Etat allouée à la justice.

En ce qui concerne l'état civil, l'équipe des Nations unies soutiendra la modernisation et l'extension du système d'état civil sur le territoire national en accordant une attention particulière aux zones rurales et à celles qui sont défavorisées. Son appui permettra d'accroître le nombre de personnes détentrices des pièces d'état civil notamment les actes de naissance et les Certificats d'identifi-

cation nationale. L'appui de l'équipe des Nations unies consistera à fournir un appui à la formation du personnel, la dotation des outils de gestion et des équipements.

La réforme de l'administration publique : l'équipe des Nations unies continuera son appui à l'application des mesures visant à rationaliser l'organisation et à accroître les performances des entités des ministères et des établissements publics relevant de l'administration publique en vue de l'offre des services publics de qualité aux citoyens usagers. Son appui se focalisera sur la modernisation des procédures administratives et des outils de gestion (manuels de procédures, plans de carrières, élaboration des plans de travail, application des contrats de performances, audit et la réédition des comptes), la mise en place des mécanismes efficaces de contrôle interne et des systèmes d'évaluation des performances du personnel. Elle fournira un appui conseil pour la maîtrise des effectifs et de la masse salariale dans l'administration publique. Elle soutiendra les actions de formation du personnel particulièrement des femmes en se basant sur des plans de développement du personnel et des plans de formation. Elle sera partie prenante aux interventions de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion. Elle mènera un plaidoyer pour l'application du quota de 30% prévu par la constitution de 1987 amendée en vue de l'accroissement du nombre de femmes aux postes de direction. Elle plaidera aussi pour la participation des citoyens à la gestion de l'administration publique et l'extension de la couverture des services

publics dans les zones défavorisées ou les plus vulnérables.

Le renforcement de la gouvernance locale : l'équipe des Nations unies poursuivra son appui à l'élaboration et la mise en œuvre des schémas régionaux et communaux d'aménagement du territoire et des plans de développement local en veillant à la territorialisation des ODD. Elle fournira un appui conseil pour la prise en compte des risques et des désastres naturels ainsi que de la réponse humanitaire dans ses outils de planification spatiale et de développement. Elle mènera un plaidoyer pour la territorialisation des politiques publiques et le transfert des compétences y compris des dotations budgétaires relatives aux collectivités locales. Son plaidoyer mettra l'accent sur l'accès des populations résidant dans les collectivités locales aux services sociaux et aux infrastructures de base de qualité. Elle aidera les collectivités locales à se doter d'outils modernes de gestion pour améliorer leurs performances (Manuels de procédure de gestion, audit et réédition des comptes, guides de planification locales). Elle soutiendra les actions de formation des autorités et du personnel des collectivités locales ainsi que la promotion de la participation citoyenne à la gestion des affaires locales. Elle travaillera avec le gouvernement et les collectivités locales sur la mise en place des mesures incitatives pour la rétention du personnel, particulièrement les cadres, dans les administrations locales. Elle mènera un plaidoyer pour l'accroissement de la part du budget de l'Etat allouée aux collectivités locales.

Elle mènera un plaidoyer pour l'accroissement de la part du budget de l'Etat allouée aux collectivités locales tout en accompagnant les communes dans leurs efforts de mobilisation fiscale pour une meilleure prestation de services sociaux de base envers les populations. L'équipe des Nations unies continuera à fournir un appui pour la formulation de propositions de politiques publiques et d'instruments juridiques (lois, lois d'application, décrets) dans le cadre des réformes prévues par l'OMRH en ce qui concerne la déconcentration et la décentralisation. Enfin un appui sera fourni au processus de déconcentration, pour notamment renforcer la coordination des services techniques de l'État afin d'éviter les duplications et de garantir une assistance technique de qualité aux collectivités locales.

L'accès à l'information : L'équipe des Nations unies mènera un plaidoyer pour l'élaboration d'une loi définissant le droit d'accès à l'information en vue d'aider à l'application des articles 28 et 40 de la Constitution de 1987 amendée. Ces dispositions constitutionnelles garantissent la liberté d'expression et l'accès de la population à l'information. Elle apportera un appui aux organisations de la société civile et aux professionnels des médias pour la promotion de la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information qui sont des ressorts importants pour la promotion de la démocratie.

Le renforcement du cadre de planification, de programmation et de gestion de l'information du développement : L'équipe des Nations unies fournira un appui conseil au Ministère

de la Planification et de la coopération externe, au ministère de l'Économie et des finances pour l'amélioration du pilotage, de la coordination et de l'opérationnalisation du cadre de planification et de programmation. Son appui devra permettre de renforcer l'alignement et la cohérence entre le niveau stratégique géré par les ministères de la planification et de l'économie, et le niveau sectoriel où interviennent les autres ministères. Elle renforcera les capacités des ministères sectoriels pour la mise en

des Nations unies soutiendra les actions d'appui conseil et de formation des Unités d'études et de programmation (UEP) en matière d'élaboration, d'exécution, de suivi et d'évaluation des programmes et des projets.

S'agissant de la Gestion de l'information sur le développement (GID) notamment de la production de données statistiques, l'équipe des Nations unies apportera une contribution à la mise en place d'un Système national des statis-



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

œuvre effective et efficace de la chaîne de planification et de programmation, et sur la Gestion axée sur les résultats de développement (GRD). Le renforcement des capacités sera en priorité destiné aux Unités d'études et de programmation (UEP) qui sont les chevilles ouvrières des ministères sectoriels en matière de planification, programmation, suivi et évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets. L'équipe

tiques (SNS) opérationnel et performant qui permettra de mieux suivre et évaluer les progrès enregistrés vers l'atteinte des priorités nationales et des ODD. Elle mènera un plaidoyer pour l'amélioration du cadre légal et institutionnel de la statistique, du suivi et de l'évaluation des investissements. Elle prendra une part active au dialogue avec le parlement pour accélérer le vote de la loi sur la statistique. Elle soutiendra la mise en place

des procédures et des outils adaptés, des mécanismes de coordination efficaces entre les institutions intervenant dans la production des données statistiques, y compris le Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS).

Son appui se focalisera sur le renforcement des capacités de l'Institut haïtien des statistiques et de l'informatique (IHSI), de l'Unité d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale (UOPES), des ministères sectoriels particulièrement des Unités d'études et de programmation (UEP). En s'appuyant sur leurs plans stratégiques et opérationnels ou sur l'évaluation de leurs capacités, il portera aussi sur l'amélioration du système de collecte des données de routine, la réalisation des études, des enquêtes, du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), la diffusion et l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques publiques basées sur les évidences ainsi que pour le débat citoyen sur les questions de développement. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte de l'égalité des sexes dans la production des données statistiques. L'équipe des Nations unies renforcera les capacités des collectivités locales et des organisations de la société civile afin d'améliorer leur contribution à la production et l'utilisation des données statistiques. Elle s'attachera à soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de l'agenda mondial 2020 sur l'évaluation.

Le renforcement de la coordination externe au développement : L'appui de l'équipe des Nations unies portera sur le renforcement des mécanismes mis en place pour permettre le dialogue des politiques entre le gouvernement

et les partenaires au développement afin d'améliorer l'alignement des financements des partenaires au développement aux priorités nationales et sectorielles. L'équipe des Nations unies apportera son soutien au fonctionnement des structures chargées de la gestion de l'aide. Elle apportera aussi sa contribution à l'amélioration des outils de suivi de l'aide pour une meilleure traçabilité des financements des partenaires, la production et la diffusion de données statistiques fiables.

Le renforcement de la coopération Sud-sud et de la coopération triangulaire : l'équipe des Nations unies s'attachera davantage à promouvoir la coopération Sud-sud et la coopération triangulaire en renforçant son implication dans les programmes régionaux et sous-régionaux. Elle continuera à collaborer étroitement avec les équipes des Nations unies des pays de la sous-région et de la région pour apporter sa contribution à la résolution des problèmes de gouvernance notamment de sécurité, des mouvements de population, de gestion de l'environnement, et de crise humanitaire qui requièrent le dialogue politique entre les Etats. A titre indicatif, on peut citer l'épineuse question de la bi-nationalité, la protection des écosystèmes marins qui justifient l'importance de la coopération Sud-sud et de la coopération triangulaire.

Le renforcement de la réponse humanitaire : l'équipe des Nations unies continuera à appuyer les efforts du gouvernement et des autres partenaires nationaux dans la mise en œuvre de la réponse humanitaire. Précisément, elle

aidera le gouvernement à assurer le leadership dans l'évaluation de la situation humanitaire notamment des pertes en vies humaines et des dégâts matériels, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de réponse humanitaire, et surtout la coordination efficace des interventions des partenaires au développement. Elle aidera le gouvernement à opérationnaliser l'articulation entre l'humanitaire et le développement en inscrivant la réponse humanitaire dans une perspective stratégique qui consisterait à l'intégrer de façon transversale dans les politiques sectorielles. Elle apportera une contribution au renforcement des capacités des institutions publiques impliquées dans la coordination de la réponse humanitaire particulièrement la Direction de la protection civile. Elle soutiendra le gouvernement dans le développement des partenariats et la mobilisation des fonds ainsi que dans la production et la diffusion de données statistiques fiables sur la situation et la réponse humanitaire.

IV –

LA TRANSITION DE LA MINUSTAH

Le CDD est élaboré dans un contexte de transition de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ce processus de transition devrait aider le système des Nations unies en Haïti à s'adapter à la décision du Conseil de Sécurité de mettre en place une mission DPKO intégrée le 15 octobre 2017. Le mandat de la nouvelle mission sera axé sur de développement des capacités dans les domaines de l'état de droit, les droits de l'homme, la gouvernance et, celle-ci se verra attribuée une fonction de « bons offices » forte.

Le processus de transition en Haïti est ainsi élaboré avec pour finalité de trouver son ancrage dans le CDD 2017-2021, qui représente le cadre pour l'engagement sur le moyen terme des Nations unies en Haïti. Comme tel, le CDD et ses futurs plans de travail conjoints, est le document de référence stratégique clé pour les projets émergents de la transition formulés par des membres de l'Equipe pays, en collaboration étroite avec la MINUSTAH. Ces projets tentent de capturer certaines des compétences actuellement détenues par la MINUSTAH, et de créer des ponts plus robustes entre l'appui jusque-là fournit et la période post-transition, à travers des initiatives qui visent la prévention de futures escalades de tensions ou la détérioration de la situation sécuritaire.

L'objectif globale pour la stratégie conjointe de transition est d'assurer que la situation dans le pays, ainsi que

le positionnement programmatique et relationnel de l'équipe pays, est suffisamment évolué pour permettre une retraite définitive de DPKO en octobre 2019. Après le retrait de la mission, l'ONU sera représentée exclusivement par les agences, fonds et programmes en Haïti. L'équipe des Nations unies prendra une part active à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de transition conjoint 2017-2019 qui consistera, entre autres, à assurer un appui continu par le gouvernement (en premier lieu), par les agences des Nations unies et par les partenaires au développement pour les besoins du mandat de la MINUSTAH qui n'auront pas de continuité sous le mandat de la mission de DPKO qui suivra, la MINUJUSTH. Les activités des agences dans le domaine de la transition seront effectuées en tenant compte de leurs avantages comparatifs. D'autre part, la MINUJUSTH soutiendra l'exécution des programmes conjoints signés entre la MINUSTAH et quelques agences. Les livrables atten-

nus de ces programmes conjoints et des autres activités transférées aux agences seront intégrés dans les plans de travail conjoints du CDD 2017-2021.



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

V- RISQUES ET HYPOTHÈSES

Les risques et les hypothèses exposés ci-dessous concernent la mise en œuvre du CDD dans sa globalité. Ils se ne rapportent pas à des effets spécifiques. Leur exposé n'est pas non plus exhaustif. Au cours de la mise en œuvre du CDD notamment des plans de travail conjoints et des programmes conjoints, les groupes de résultats en collaboration avec d'autres parties prenantes pourraient identifier d'autres risques et hypothèses.

V.1 -

RISQUES

L'analyse du contexte national a permis de noter que la mise en œuvre du CDD

pourrait être confrontée à la survenance des principaux risques suivants :

1. La survenance ou le déclenchement de conflits ou d'une crise politique qui pourrait fortement perturber la situation sécuritaire et le fonctionnement de l'administration publique.
2. Les désastres naturels et les crises humanitaires qui constituent des menaces permanentes en raison de leur récurrence. Ils pourraient entraver la mise en œuvre du CDD particulièrement dans les localités touchées, comme l'impact actuel que connaissent les régions du Sud et de la Grande Anse suite au passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016.
3. La faible mobilisation des ressources pour combler le déficit du financement du CDD, qui pourrait sérieusement compromettre sa mise en œuvre et l'atteinte de ses résultats. En effet, le financement du CDD nécessitera des

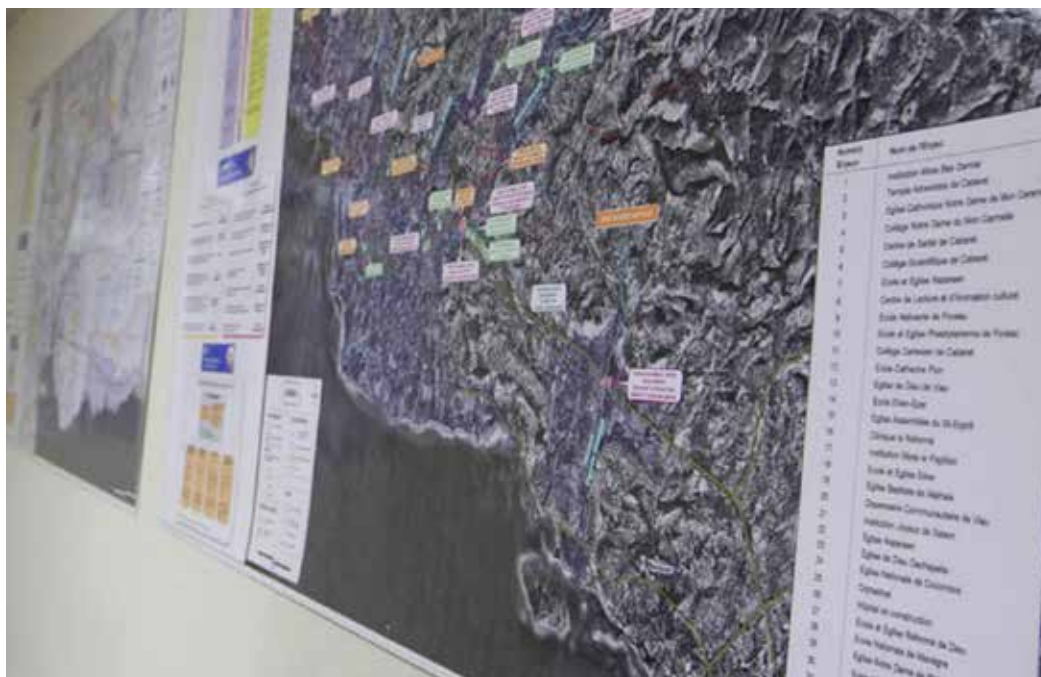


Photo Victoria Hazou UN/MINUSTAH

efforts importants dans la mobilisation des ressources d'autant plus que la part des ressources régulières dans le budget total du CDD est faible. Dans un contexte international caractérisé par la baisse persistante du financement international du développement, la mobilisation des ressources apparaît comme un défi majeur.

4. La faible appropriation nationale du CDD. Elle pourrait être un handicap pour sa mise en œuvre et l'atteinte des résultats escomptés. En effet, le parlement, le gouvernement, les institutions publiques et les OSC vont jouer un rôle déterminant dans la réalisation des hypothèses qui vont faciliter la mise en œuvre du CDD. L'implication des partenaires nationaux notamment celle du gouvernement sera décisive pour la mise en œuvre des plans de travail conjoints du CDD. A titre indicatif, on peut signaler que la lenteur du gouvernement dans la préparation des projets de lois et la léthargie observée au parlement pour leur examen et leur adoption pourraient compromettre la mise en œuvre du CDD.

5. Le désintéressement ou la faible adhésion des bénéficiaires aux projets exécutés avec l'appui des Nations unies. C'est un risque indéniable qui pourrait handicaper la mise en œuvre du CDD notamment l'appropriation et la durabilité des activités et des résultats obtenus. Les faiblesses de la gouvernance politique et administrative particulièrement la forte mobilité des cadres nationaux employés dans les projets exécutés avec l'appui des Nations

unies, le non déblocage de la contrepartie nationale pour quelques projets, l'absence ou la faible capacité de mise en œuvre des politiques ou des Programmes d'investissement publics (PIP), l'opacité ou le manque de transparence dans la gestion des fonds publics alloués aux projets sont autant de facteurs qui pourraient avoir des répercussions néfastes sur la mise en œuvre du CDD.

Eu égard à ces risques majeurs, l'équipe des Nations unies élaborera un journal des risques dans lequel seront indiqués les mesures de prévention et de mitigation qui seront prises pour faire face à leur survenance. Du fait de l'évolution du contexte dans lequel le CDD sera mis en œuvre, le journal des risques sera régulièrement mis à jour pour prendre en compte des nouveaux risques.

V.2 -

HYPOTHÈSES

La mise en œuvre du CDD exigera la mise en place des principales hypothèses déclinées ci-après :

1. La stabilité politique et institutionnelle sera nécessaire pour garantir la mise en œuvre des plans de travail et des programmes conjoints en vue d'atteindre les résultats escomptés du CDD. Elle devrait aussi créer un environnement favorable et incitatif pour le dialogue sur les politiques avec le

gouvernement et les autres partenaires nationaux en vue de promouvoir l'appropriation nationale du CDD.

2. La poursuite du renforcement des capacités des partenaires d'exécution sera indispensable pour assurer la mise en œuvre efficace du CDD notamment des plans de travail et des programmes conjoints.
3. La mobilisation des fonds pour combler le déficit de financement du CDD sera une condition déterminante pour assurer la mise en œuvre efficace des plans de travail conjoints. Elle exigera des actions de plaidoyer plus audacieuses en s'appuyant sur la stratégie conjointe de mobilisation des ressources de l'équipe des Nations unies. Le gouvernement sera fortement sollicité par les actions de plaidoyer pour la mobilisation des ressources domestiques et l'accroissement de sa contrepartie au financement des programmes conjoints et d'autres projets qui seront exécutés avec l'appui de l'équipe des Nations unies.
4. Le fonctionnement efficace des mécanismes de coordination et de gestion de l'aide publique au développement sera une condition nécessaire pour garantir l'alignement stratégique des partenaires au développement, aux priorités nationales, et pour identifier les opportunités de développement de partenariats.
5. La production de données statistiques fiables devra être améliorée pour faciliter le suivi et l'évaluation du CDD

notamment des plans de travail et des programmes conjoints.

6. La mise en place d'un système d'information sur les risques et les désastres naturels notamment la production de la cartographie et des désastres naturels sera indispensable. Elle permettra à l'équipe des Nations unies d'envisager des mesures de prévention et de mitigation visant à atténuer l'impact des désastres naturels sur la mise en œuvre du CDD.

L'équipe des Nations unies veillera au suivi de la mise en place des hypothèses. Précisément, elle entreprendra des actions de plaidoyer et apportera un appui à leur mise en place en vue de garantir la mise en œuvre et la réalisation des résultats escomptés du CDD.

VI - ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE FINANCEMENT

La gestion et le financement du CDD 2017-2021 seront basés sur l'approche « *Unis dans l'action* » particulièrement sur les procédures opérationnelles et standards (SOP). Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de la Planification et de la coopération externe (MPCE). Le CDD sera opérationnalisé à travers l'élaboration des plans de travail conjoints et/ou de plans de travail particuliers à un organisme, et les documents de projets jugés nécessaires; ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations unies et chacun des partenaires d'exécution, et relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible,

les organismes des Nations unies et les partenaires recourront aux documents nécessaires, à savoir; le CDD signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du CDD et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

Sur une base volontaire, les entités des Nations unies notamment les agences pourront élaborer et mettre en œuvre des programmes conjoints ciblant des secteurs et des domaines précis. L'élaboration des programmes conjoints tiendra compte des leçons apprises des programmes conjoints clôturés et en cours. A la lumière des résultats du Bcp et de l'atelier sur la théorie du changement ainsi que des priorités nationales déclinées dans le PTI 2017-2019 et de la Déclaration de politique générale du



gouvernement, les agences des Nations unies pourraient envisager la poursuite ou l'extension et le développement des programmes conjoints dans les domaines suivants : La sécurité alimentaire et nutritionnelle, la décentralisation, la lutte contre le choléra, l'accès à l'eau et l'assainissement, le renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation des politiques publiques , des programmes et projets, l'aménagement du territoire, la contextualisation et la mise en œuvre des ODD .

VI.1 -

MÉCANISMES DE PILOTAGE ET DE COORDINATION

En s'appuyant sur les principes de l'efficacité de l'aide adoptés à Paris, Accra et Busan, et en se basant sur une approche harmonisée et une programmation conjointe, les mécanismes de pilotage et de coordination du CDD 2017-2021 seront ancrés dans le Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED) existant, afin d'éviter la duplication ou le chevauchement des mécanismes. Cependant, le fonctionnement du CAED sera appuyé par l'équipe des Nations unies pour garantir le pilotage et la coordination efficaces du CDD 2017-2021.

VI.1.1 -

MÉCANISMES DE PILOTAGE ET DE COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

Le Comité d'orientation stratégique (COS) assurera le pilotage et la coordination du CDD 2017-2021 au niveau politique. Il appréciera une fois par an les performances de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Il prendra des décisions stratégiques pour adapter sa mise en œuvre à l'évolution du contexte socio-politique, sécuritaire et économique du pays. Le COS sera co-présidé par le Ministre de la Planification et de la coopération externe et le Coordinateur résident. Le COS sera composé des membres de l'équipe pays des Nations unies et de leurs homologues gouvernementaux.

Le Comité de pilotage (CP) assurera le secrétariat du COS. Il comprendra le Bureau du Coordinateur résident et les cadres supérieurs du ministère de la Planification et de la coopération externe. Il coordonnera la consultation régulière avec les partenaires gouvernementaux. Il recevra et examinera les rapports de mise en œuvre du CDD 2017-2021 en vue de suggérer des avis techniques au COS.

VI.1.2 -

MÉCANISMES DE PILOTAGE ET DE COORDINATION AU SEIN DES NATIONS UNIES

L'Équipe pays des Nations unies, sous le leadership du Coordinateur résident du SNU, est responsable de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Le Code de conduite de l'Équipe pays, signé en octobre 2016, décrit les principes que ses membres observeront pour garantir la cohésion et la collaboration au sein de l'équipe. Celle-ci aura la responsabilité d'examiner et d'approuver les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation y compris les plans annuels qui y sont relatifs, les rapports annuels de progrès de mise en œuvre, les rapports de la revue à mi-parcours et de l'évaluation finale du CDD 2017-2021. Elle supervisera la préparation et l'organisation des revues annuelles du CDD 2017-2021. Elle veillera à la mise en œuvre efficace des stratégies conjointes de communication et mobilisation des ressources.

Le Groupe Programme (GP) assurera le rôle de conseiller stratégique de l'Équipe pays sur la gestion du programme. Il veillera à la cohérence stratégique et programmatique entre les actions politiques, de développement et humanitaire des Nations unies. Le GP examinera et prendra des décisions sur toutes les initiatives transversales (inter-pilier) qui seront soumises à l'appréciation de l'Équipe pays. Il appréciera et validera avant leur soumission à l'Équipe pays les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation y compris les plans annuels qui y sont relatifs, les rapports annuels de progrès de mise en œuvre,

les rapports de la revue à mi-parcours et de l'évaluation finale du CDD 2017-2021. Ses responsabilités et ses tâches sont étayées dans ses Termes de référence spécifiques.

Le Groupe des opérations (Operations Management Team - OMT), composé des adjoints/directeurs d'Opérations des agences, assure la coordination des opérations de l'Organisation des Nations unies. Il sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du *Business Operations Strategy* (BOS). Son rôle est crucial dans la gestion des services communs. Il se réunira deux fois par mois. Ses responsabilités et ses tâches sont étayées dans ses Termes de référence spécifiques.

Les groupes résultats sont aussi des espaces d'échanges sur des questions de substance, de partage de leçons apprises et de bonnes pratiques, d'identification des opportunités de programmes conjoints ou de développement de synergies et de complémentarités entre les interventions de différentes agences. Ils tiendront des réunions trimestrielles auxquelles seront invités en cas de besoin des partenaires nationaux et des partenaires au développement. Ils contribueront ainsi à la préparation et l'organisation des revues annuelles. Ils appuieront la réalisation de la revue à mi-parcours et l'évaluation finale du CDD 2017-2021.

Le Groupe de travail suivi et évaluation (GTSE) sera chargé de la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation du CDD 2017-2021. Il apportera un appui aux groupes résultats dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans de travail et des programme conjoints. Il est

composé des spécialistes et des points focaux suivi et évaluation des agences. Ses responsabilités et ses tâches sont étayées dans ses Termes de référence spécifiques.

Le Groupe thématique genre (GTG) aura un rôle crucial à jouer pour la prise en compte de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes dans les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation, les rapports annuels de suivi de mise en œuvre ainsi que dans les rapports de la revue à mi-parcours et de l'évaluation finale du CDD 2017-2021. Il fournira un appui conseil et renforcera les capacités des membres des différents groupes sur l'égalité des sexes. Ses responsabilités et ses tâches sont étayées dans ces Termes de référence spécifiques.

Le Groupe communication (GC) sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie conjointe de communication particulièrement des plans annuels qui y sont relatifs. Il sera le forum de la contribution et la validation des produits d'information humanitaire et de développement des Nations unies (messages clés, bulletin humanitaire, communiqués de presse, éléments de langage, site web) sur les problématiques pertinentes. Ses responsabilités et ses tâches sont étayées dans ses Termes de référence spécifiques.

Le Bureau du Coordonnateur résident (BCR) sera le principal instrument du Coordonnateur résident pour assurer la planification stratégique, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Il veillera au fonctionnement des différents groupes. Il jouera un rôle

crucial dans la préparation et l'organisation des revues annuelles, de la revue à mi-parcours et de l'évaluation finale du CDD 2017-2021. Il apportera un appui au comité de pilotage et à l'équipe pays des Nations unies dans l'accomplissement de leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Ses responsabilités et ses tâches sont étayées dans ses Termes de référence spécifiques.

VI.2 -

GESTION PROGRAMMATIQUE ET OPÉRATIONNELLE

En se basant sur les principes « Un programme » et « un cadre budgétaire » de l'approche « Unis dans l'action », chaque effet fera l'objet d'un plan de travail conjoint qui indiquera les produits, les principales activités, le chronogramme des activités, les entités responsables et le budget. Cependant, la densité de certains effets et la diversité des partenaires à mobiliser pour leur réalisation pourra justifier l'élaboration de plus d'un plan de travail conjoint. Les groupes résultats auront la responsabilité d'élaborer, de coordonner, de suivre la mise en œuvre et de réviser les plans de travail qui vont mobiliser les entités des Nations unies et d'autres parties prenantes.

La gestion programmatique et opérationnelle sera aussi assurée à travers les programmes conjoints qui engageront

Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH



des entités des Nations unies sur une base volontaire. Ils seront fondés sur des activités distinctes mais connexes mises en œuvre par des agences contributrices pour participer à la réalisation de certains produits. Les programmes conjoints favoriseront davantage l'esprit « Unis dans l'action » et permettent de mieux assurer l'harmonisation des contributions respectives des agences et de la mission en vue de la réalisation des effets du CDD 2017-2021.

L'équipe pays des Nations unies veillera à la cohérence et la coordination de la mise en œuvre des plans de travail conjoints qui sont interdépendants. Sous la supervision du Groupe programme, les groupes résultats auront régulièrement des échanges sur la mise en œuvre des différents plans de travail conjoints notamment les progrès enregistrés, les problèmes rencontrés, les leçons apprises, et les bonnes pratiques.

S'agissant des procédures de transfert de espèces, pour certaines agences, l'Approche harmonisée des Nations Unies pour la remise d'espèces (HACT) régira tous les transferts d'espèces ainsi que les activités d'assurance dans le cadre de la mise en œuvre de du CDD.

Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail seront effectués par les organismes des Nations unies concernés suivant les modalités suivantes :

1. Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :
 - a. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou,

- b. Après que les activités aient été achevées (remboursement des dépenses) ;

2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;

3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces seront demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées sera demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations unies ne seront pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, pourront dépendre des observations consécutives à un examen de

la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations unies, pourra diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution pourra participer. Le Partenaire d'exécution pourra contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités de transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance pourront faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

VII - SUIVI ET ÉVALUATION, GESTION DES CONNAISSANCES

Le suivi et l'évaluation joueront un rôle essentiel pour l'appréciation de la redevabilité de l'équipe des Nations unies dans la mise en œuvre et la réalisation des effets escomptés du CDD 2017-2021. En effet, la Résolution A/RES/62/208 de l'Assemblée Générale des Nations unies stipule que « *Les Coordonnateurs Résidents avec l'appui de l'équipe pays des Nations unies doivent rendre compte aux autorités nationales des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats escomptés retenus dans l'UNDAF* ». Le suivi et l'évaluation permettront donc de porter un jugement basé sur des données fiables et des évidences sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'équité, la durabilité et l'impact de la mise en œuvre du CDD 2017-2021.

Le suivi et l'évaluation du CDD 2017-2021 seront guidés par les cinq principes programmatiques des Nations unies, l'approche « Unis dans l'action », les engagements de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et les orientations de l'agenda 2030. Ils seront également mis en œuvre en conformité avec les normes et standards prescrits par le Groupe des Nations unies pour l'évaluation (UNEG). Ils seront opérationnalisés à travers des outils et des mécanismes appropriés. Le renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation occupera une place de choix dans les activités du suivi et évaluation du CDD 2017-2021.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et les orientations de l'agenda 2030 plaident pour le leadership, l'appropriation nationale, la responsabilité et la redevabilité des pays en matière de suivi et évaluation des programmes de coopération. Elles soulignent la nécessité de l'alignement au système national de suivi et évaluation des partenaires au développement. Elles relèvent aussi l'importance du développement des capacités nationales en statistiques, en suivi et évaluation afin d'aider les pays à se doter des systèmes nationaux performants de statistiques, de suivi et évaluation.

L'UNEG⁸ recommande le respect des normes et des standards qui garantissent la qualité du suivi et de l'évaluation. Il s'agit notamment de l'utilité, la crédibilité, l'indépendance, l'impartialité, l'éthique, la transparence, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, les capacités nationales en évaluation, le professionnalisme, et l'assurance qualité.

VII.1-

OUTILS ET MÉCANISMES DE SUIVI ET ÉVALUATION

VII.1.1 -

PRINCIPAUX OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation seront mis en œuvre à l'aide des principaux outils suivants : Le plan de suivi et évaluation, les plans de travail conjoints, les rapports annuels et finaux de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021, et la plateforme informatique basée sur l'internet (Plateforme UNDAF INFO).

Le plan de suivi et évaluation sera le principal instrument qui sera utilisé par l'équipe des Nations unies pour assurer le pilotage, la cohérence et la coordination du suivi et de l'évaluation du CDD 2017-2021. Le GNUD confère un caractère mandataire à cet outil qui renseigne sur les éléments essentiels du suivi et évaluation : les livrables attendus et les principales activités, le chronogramme des activités, les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, et le budget. Le plan de suivi et évaluation sera assorti d'un calendrier des activités de suivi et évaluation. Il sera décliné en plans annuels de suivi et évaluation. Cet outil fera l'objet d'un document spécifique.

Les plans de travail conjoints par effets, les programmes et les projets notamment, des programmes conjoints, constituent des outils importants pour le suivi et l'évaluation du CDD 2017-2021. En effet, ils donnent du sens au suivi et évaluation qui portent avant tout sur la mise

en œuvre et les progrès enregistrés vers la réalisation des livrables attendus des plans de travail conjoints par effets, des programmes et des projets. Les plans de travail conjoints par effets seront élaborés par les groupes résultats en étroite collaboration avec les groupes thématiques, le groupe de travail suivi et évaluation, les partenaires nationaux et au développement ciblés. Ils seront validés par le groupe programme, approuvés par l'équipe pays des Nations unies et le comité de pilotage. Ils seront soumis à la signature des agences, des ministères et d'autres partenaires ciblés.

Les fiches techniques des indicateurs.

Leur élaboration n'est pas mandataire. Elles devraient être élaborées pour tous les indicateurs d'effets et de produits. Elles permettront à l'équipe des Nations unies et à ces partenaires d'avoir une compréhension claire et commune des indicateurs. Pour chaque indicateur d'effet et de produit, les fiches y afférentes préciseront la définition, le mode de calcul, les sources des données, les méthodes et la fréquence de collecte des données, ainsi que les responsables de la collecte des données.

Les fiches de suivi permettront d'assurer la collecte des données sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la production des livrables et l'atteinte des cibles des effets. Elles seront élaborées par le GTSE en étroite collaboration avec les groupes résultats et les groupes thématiques. Elles seront validées par le groupe programme et approuvées par l'équipe pays des Nations unies.

Le rapport de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021

sera un des livrables importants attendus du suivi et évaluation. Les directives du GNUD conseillent la production d'un seul rapport de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021 pendant le cycle de programmation. Mais, l'équipe pays produira des rapports annuels de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021 qui seront examinés et validés lors des revues annuelles. La rédaction du rapport annuel de progrès sera coordonnée par le Bureau du Coordinateur résident qui sera appuyé par le GTSE. Elle sera alimentée par les rapports trimestriels de suivi des groupes résultats et des groupes thématiques.

La plateforme informatique basée sur l'internet (Plateforme UNDAF INFO)

est un outil qui est en cours de conception par le GNUD. Elle sera mise à la disposition des équipes pays des Nations unies pour améliorer la transparence, l'efficacité et la qualité du suivi et évaluation du CDD. Elle permettra aussi d'assurer le stockage et l'accès des connaissances produites à travers les activités de suivi et évaluation. Elle a l'avantage d'être un outil interactif. Elle sera gérée par le bureau du Coordinateur résident qui aura le profil d'administrateur. Elle sera aussi accessible et utilisable par les différents responsables et points focaux suivi et évaluation des agences ainsi que par les Chefs d'agences qui auront le profil d'utilisateur.

VII.1.2 - PRINCIPAUX MÉCANISMES DE SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation du CDD 2017-2021 sera basé sur les principaux mécanismes suivants :

La revue annuelle qui sera organisée au début de chaque année. Elle aura pour objet d'examiner le rapport annuel de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021. Elle permettra à toutes les parties prenantes d'échanger et d'apprécier les progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles des produits et leur contribution à la réalisation des effets, aux priorités nationales et aux ODD. Il s'agira donc d'apprécier essentiellement l'efficacité et l'efficience, la cohérence des interventions de l'équipe des Nations unies, l'équité des réalisations, les opportunités et les contraintes identifiées, les leçons apprises et les bonnes pratiques à capitaliser, etc. L'appréciation portera aussi sur les risques et les hypothèses. La revue proposera des recommandations et des orientations qui seront prises en compte pour les réajustements des plans de travail conjoints. Elle sera coprésidée par le gouvernement et l'équipe des Nations unies.

Les visites conjointes de suivi : Les agences des Nations unies, les groupes résultats, les groupes thématiques pourront organiser périodiquement des visites conjointes de suivi pour apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des plans de travail et des programmes conjoints. Le groupe de travail suivi et évaluation et le groupe communication joueront un rôle déterminant dans la préparation, l'organisation et la réalisation de ces visites.

La revue à mi-parcours sera conduite au cours de la troisième année de mise

en œuvre du CDD 2017-2021. La revue annuelle de la deuxième année pourra tenir lieu de revue à mi-parcours. Celle-ci permettra de faire le point de la mise en œuvre du CDD 2017-2021 après deux ans. A l'instar de la revue annuelle, son but sera d'apprécier l'efficacité et l'efficience, la cohérence des interventions de l'équipe des Nations unies, l'équité des réalisations, les opportunités et les contraintes identifiées, les leçons apprises et les bonnes pratiques à capitaliser, etc. L'appréciation portera aussi sur les risques et les hypothèses. Mais, elle donnera à l'équipe pays des Nations unies et aux parties prenantes l'opportunité de revisiter le cas échéant le contenu de la matrice des résultats et des plans de travail conjoints et de prendre des décisions tactiques et stratégiques. La revue à mi-parcours pourra être un exercice interne ou indépendant.

L'évaluation finale sera conduite au cours de la quatrième année du cycle. Cet exercice sera indépendant. Conformément aux normes et standards de l'UNEG, elle aura pour objet d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Il s'agira de démontrer objectivement les progrès enregistrés vers la réalisation des effets escomptés et leur contribution aux priorités nationales et aux ODD. Mais, l'évaluation s'intéressera aussi à l'appréciation du leadership et de l'appropriation nationale du CDD 2017-2021, de la cohérence de l'équipe des Nations unies, l'efficacité des arrangements de gestion, des stratégies de communication et de mobilisation des ressources.

Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH



VII.1.3 -

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation mobiliseront le comité de pilotage, l'équipe pays des Nations unies, le groupe programme, le Bureau du coordonnateur résident, les groupes résultats, les groupes thématiques, le groupe de travail suivi et évaluation et les agences des Nations unies. L'implication de ces différents acteurs suppose donc une coordination efficace, une cohérence et une bonne communication. Les rôles et les responsabilités de ces différents organes seront étayés dans le plan de suivi et évaluation ainsi que dans leurs termes de référence respectifs.

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet,

les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations unies.
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,

Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) et selon les règles et procédures de l'organisation, mettra en

place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

Les audits seront mandatés par les organismes des Nations unies et effectués par les services compétents selon les règles de l'organisation.

VII.1.4 -

FINANCEMENT DU SUIVI ET ÉVALUATION

Etant donné l'importance de la production des données statistiques qui a été relevée dans le Bcp, l'équipe des Nations unies devrait allouer au moins 5% du budget total du CDD 2017-2021 au renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation. Une partie de ce financement sera alloué à la mise en œuvre du programme conjoint au renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation qui permettra de mutualiser les moyens ou les ressources des entités des Nations unies afin d'aider le gouvernement à relever le défi de la production des données statistiques.



Photo Victoria Hazou UN/MINUSTAH

VIII - COMMUNICATION, DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET MOBILISATION DES RESSOURCES

Les rôles de la communication et de la mobilisation des ressources seront déterminants pour le succès de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. L'équipe des Nations unies se dotera de stratégies conjointes de communication et de mobilisation des ressources qui seront assorties de plans d'action.

VIII.1 -

COMMUNICATION

Le CDD 2017-2021 sera soutenu par une stratégie conjointe de communication révisée qui capitalisera les leçons apprises et les bonnes pratiques retenues en matière de communication dans le cadre de la mise en œuvre des ISF. L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie conjointe seront guidées par l'esprit des nouvelles directives du GNUD qui encouragent la promotion d'une communication plus inclusive et interactive ainsi que des consultations et des conversations constantes avec la population et les différents acteurs de développement.

Elle aura pour objectifs : (i) Promouvoir une image unifiée et une communi-

tion coordonnée des Nations unies dans les domaines prioritaires, en accord avec les mandats et l'expertise des différentes entités ; (ii) Accroître dans l'ensemble de la société haïtienne la connaissance et l'appropriation des Objectifs de développement durable (ODD) pour la promotion du développement durable (avec une accent particulier sur la jeunesse et les femmes) ; (iii) Renforcer les capacités de la jeunesse haïtienne (avec une prise en compte du Genre en termes de participation et de substance) en tant que communicateurs-promoteurs des ODD et, en même temps, une source pour le suivi et l'évaluation.

La stratégie conjointe de communication sera opérationnalisée à travers la mise en œuvre des plans annuels de communication qui sera assuré par le Groupe de Communication des Nations unies.

VIII.2 -

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Le CDD 2017-2021 constitue une base solide pour l'établissement de partenariats stratégiques. L'équipe des Nations unies renforcera les partenariats existants particulièrement avec les principaux partenaires bilatéraux organisés dans le groupe de concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CTP), les organismes multilatéraux et les organisations de la société civile. Il développera des nouveaux partenariats stratégiques notamment avec le secteur privé et dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le SNU soutiendra les efforts du gouvernement dans le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

VIII.3 –

**FINANCEMENT ET MOBILISATION
DES RESSOURCES**

Dans un contexte marqué par la diminution persistante de l'aide publique destinée au développement et à la réponse humanitaire, l'équipe des Nations unies élaborera et mettra en œuvre une stratégie conjointe de mobilisation des ressources qui mettra à profit les leçons apprises et les bonnes pratiques retenues des initiatives conjointes de mobilisation de ressources entreprises au cours du dernier cycle de programmation. L'élaboration de cette stratégie tiendra compte des opportunités et des enjeux du contexte national en matière de financement. Mais, elle sera également orientée par les recommandations de la conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba en septembre 2015. La stratégie conjointe accordera une place importante aux actions de plaidoyer auprès du gouvernement pour l'accroissement des ressources domestiques dans le financement du développement national notamment pour l'augmentation des contreparties de l'Etat dans les budgets des programmes et des projets exécutés avec l'appui technique et financier de l'équipe des Nations unies.

L'équipe des Nations unies conduira une réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un Fonds commun (One fund) administré par *Multi-Donor Trust Fund* (MDTF) et supervisé par le comité d'orientation stratégique. Cet instrument de financement aura pour objectif de permettre à l'Equipe pays des Nations unies d'utiliser des stratégies de mobili-

sation de ressources communes pour financer la mise en œuvre du CDD 2017-2021 particulièrement pour combler les déficits de financement.

Les organismes des Nations unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du CDD. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales et de la société civile tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations unies.

Les organismes des Nations unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux pro-

grammes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations unies sont distribués chaque année civile et conformément au CDD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution selon le nombre de jours conformément à l'échéancier de l'organisme des Nations unies.

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations unies à l'appui d'activités convenues avec les Partenaires d'exécution, les organismes des Nations unies procéderont au paiement selon le nombre

de jours convenu par les organismes des Nations unies.

Les organismes des Nations unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des organismes des Nations unies et une autre organisation des Nations unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations unies.

IX. ENGAGEMENTS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET DU GOUVERNEMENT

IX.1 - Engagements des organismes des Nations unies

Les organismes des Nations unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités prévues dans le CDD. Leur appui pourra être apporté à travers : un soutien technique, une assistance en espèces, la dotation en fournitures, produits de base et équipements, la fourniture de services d'approvisionnement et de transport, l'allocation de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'éva-

luation de programmes, le soutien aux activités de formation et au personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations unies pourra provenir d'organisations non-gouvernementales et de la société civile tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire pourra consister à faciliter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations unies.

Les organismes des Nations unies devront désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations unies sont distribués chaque année civile et conformément au CDD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations

unies pourront être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du partenaire d'exécution selon un échéancier convenu.

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations unies à l'appui d'activités convenues avec les Partenaires d'exécution, les organismes des Nations unies procéderont au paiement selon un échéancier convenu.

Les organismes des Nations unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des organismes des Nations unies et une autre organisation des Nations unies versent des espèces au même partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations unies.

IX.2 - Engagements du gouvernement

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de la mise en œuvre du CDD. Il coopérera avec les organismes des Nations unies dans le cadre des initiatives suivantes: encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et en Haïti ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer en Haïti au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

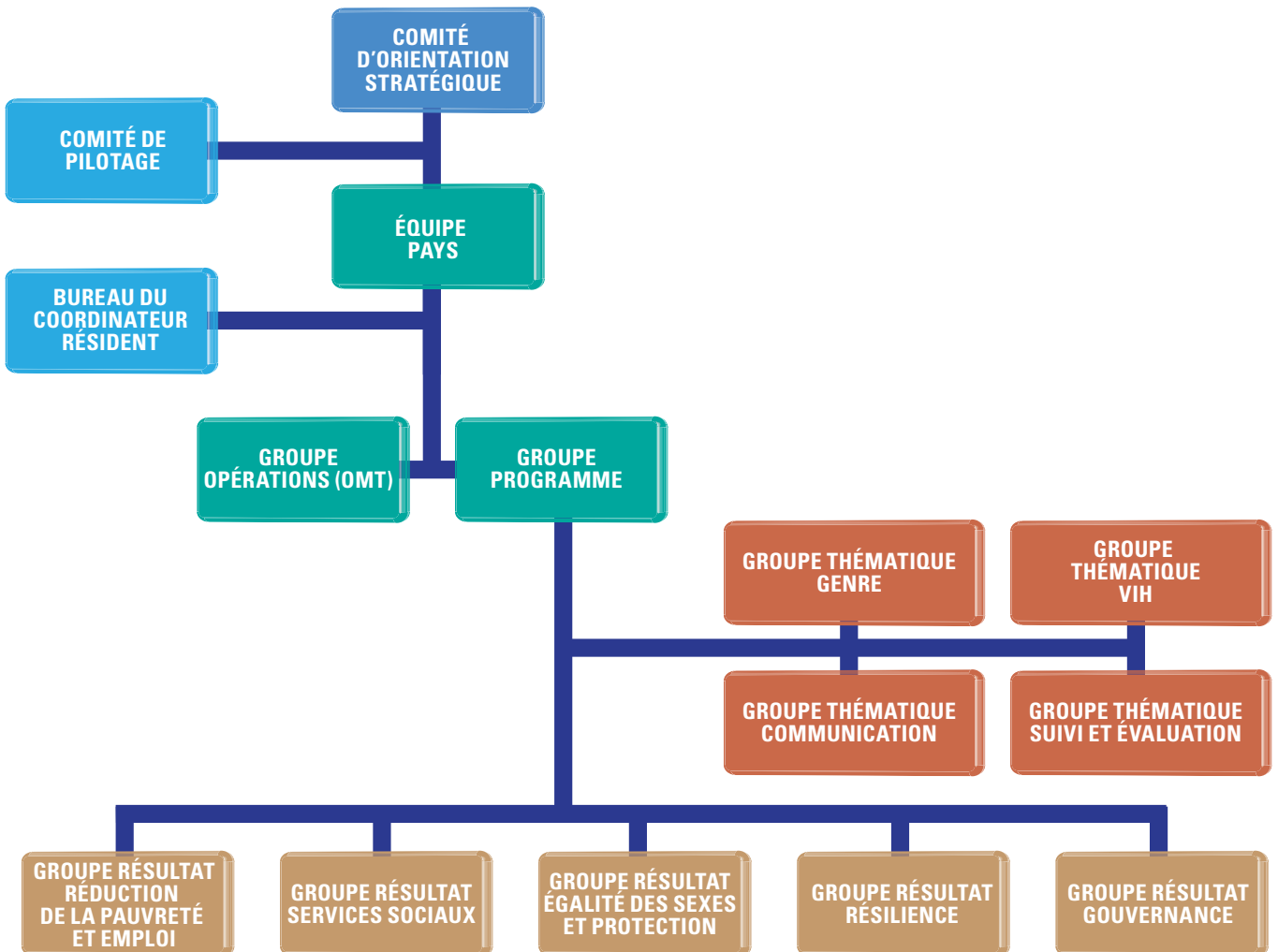
Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés dans le chapitre Partenariats, valeurs et principes.



ANNEXES

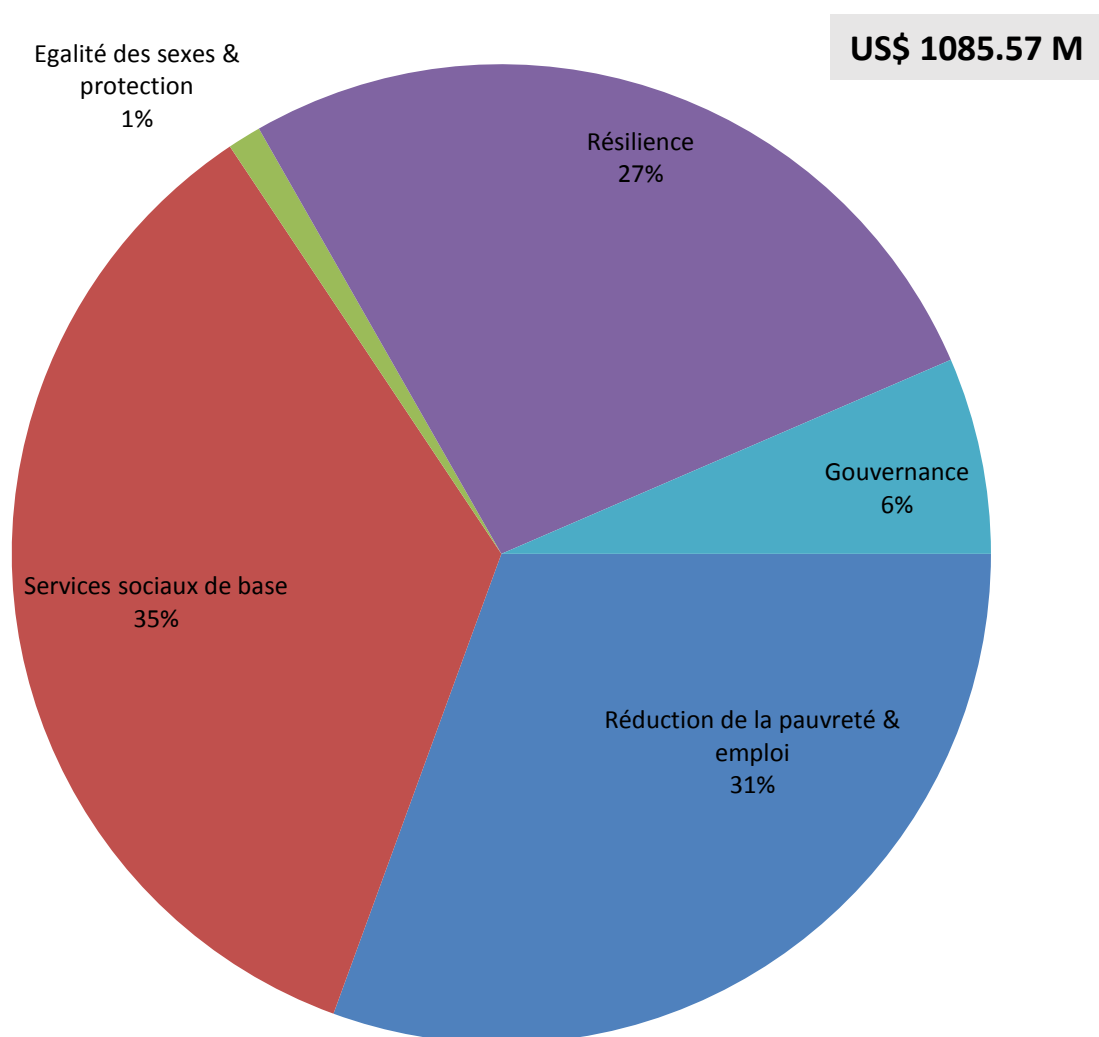
ANNEXES

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME MÉCANISME DE GESTION



ANNEXE 2 – BUDGET

Cadre budgétaire CDD 2017-2021



ANNEXE 3 - MATRICE DES RÉSULTATS DU CDD

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET EMPLOI

EFFET 1 - La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.

Priorités nationales

- i. La création de richesses et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables
- ii. Une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux

ODD 1, 2, 8, 10 et 12

Partenaires : BIT – PNUD – ONU-Femmes - OIM - FAO

INDICATEURS	VALEURS DE RÉFÉRENCE CIBLES	MOYENS DE VÉRIFICATION
1.1 : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole	<p>VR : 45,1 % (Année 2012)</p> <p>Source: l'évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012. La réplique sociale du séisme, IHSI, DIAL à partir de l'ECVMAS)</p> <p>Cible : 35 %</p>	Enquête nationale
1.2 : Proportion des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée	<p>VR : Population active occupée : 52,1 %</p> <p>Travailleurs indépendants dans la population active occupée : 50,1 %</p> <p>Aides Familiaux dans la population active occupée ; 26,7 %</p> <p>Source l'évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012. La réplique sociale du séisme, IHSI, DIAL à partir de l'ECVMAS)</p> <p>Cible : Travailleurs indépendants dans la population active occupée : ND</p> <p>Aides Familiaux dans la population active occupée 22 %</p>	Enquête nationale
1.3 : Proportion d'enfants dans la catégorie non admissible du travail domestique	<p>VR : 207000 enfants (Rapport étude FAFO, 2015).</p> <p>Cible : -25 %</p>	

1.4 : Pourcentage de la population bénéficiaire des emplois temporaires, productifs et des moyens de subsistance dans le contexte de relèvement	VR : Non Disponible (ND) Cible : ND	Donnés à collecter
1.5 : Pourcentage de la population ayant accès aux prestations sociales contributives et non contributives	VR : Prestations sociales non contributives : 8 % de la population et 11% de personnes en situation d'extrême pauvreté (Rapport Edepep, 2012) Prestations sociales contributives : 11% des travailleurs salariés, 4% de la population et 2,6% des personnes âgées de 65 ans (MAST?, 2012) Cible : +5 %	
1.6 : Prévalence de l'insécurité alimentaire	VR : 30% de la population (Source : CNSA, 2013). Cible : 25 %	Enquêtes Annuels CNSA
1.7 : Conformité nationale aux droits du travail basé sur la juridiction nationale et les conventions internationales de l'OIT	VR : ND Cible : ND	Donnés à collecter

	TOTAL	PROJECTION PREVUE	RESSOURCES À MOBILISER (FUNDING GAP)
CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN	275.4 M	PNUD : 106.7 M FAO 45 M	PNUD : 85.7 M ONU-F 3 M FAO 35 M

SERVICES SOCIAUX DE BASE

EFFET 2 - La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous.

Priorité Nationale : L'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois.

ODD 2, 3, 4, 5, 6, et 10

Partenaires : PAM – UNFPA – UNICEF – UNOPS - ONU-FEMMES, UNESCO

INDICATEURS	VALEURS DE RÉFÉRENCE CIBLES	MOYENS DE VÉRIFICATION
2.1 : Part du budget de l'Etat pour les secteurs sociaux (%).	VR : 24,1 % (année fiscale 2015-2016) Education : 17.3 % Santé : 5.4 % Aff. Sociales : 1.4 % Cibles : ND Education : ND Santé : 15 % Aff. Sociales : ND	Loi des finances EMMUS 2017 SMART Surveys and MSPP surveillance system
2.2 : Malnutrition chronique modérée et sévère (%).	VR : ND Cibles : ND	MSPP EMMUS 2017
2.3 : Accouchement en milieu hospitalier du quintile le plus bas de bien-être économique	VR : 36% (20% pour la limitation et 16% pour l'espacement (EMMUS V, 2012). Cibles : 29 %	
2.4 : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (%)	VR : Non Disponible (ND) Cible : ND	Donnés à collecter
2.5 : Indice synthétique de fécondité.	VR : 3,5 % (EMMUS V, 2012). Cibles : 3 %	
2.6 : Pourcentage de PVVIH ayant accès aux traitements ARV (A désagréger par sexe, âge, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible).	VR : 69 % d'adultes et d'enfants atteints d'infection VIH à un stade avancé sous traitement (Source rapport MESI 2015 et Spectrum 2015). Cibles : 73 % (2016), 85 % (2017)	Le pourcentage est obtenu à partir du rapport ci-dessous : n/N n= Nombre de PVVIH sous ARV (MESI) N=nombre de PVVIH qui connaissent leur statut sérologique (Estimation du Spectrum ONUSIDA)
2.7 : Pourcentage de femmes séropositives enceintes ayant accès aux ARV pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant.	VR : 90 % (MESI 2015) Cible : 95 % (2016), 95 % (2017)	Le pourcentage est obtenu à partir du rapport ci-dessous : n/N n=Nombre de femmes enceintes séropositives recevant des ARV N=Nombre de femmes enceintes testées qui sont séropositives pour le VIH

2.8 : Fréquentation scolaire au primaire et au secondaire Net (%) (Désagrégation par niveau, sexe, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible)	VR : 77,2 % au primaire dont 85,9 % en milieu urbain et 72,8 % en milieu rural 25,4 % au secondaire dont 40,6 % en milieu urbain et 15,7 % en milieu rural (EMMUS V, 2012). Cibles : WFP= 85 % au primaire au secondaire 31 %	EMMUS ou Etude commune auprès d'un échantillon représentatif d'écoles et communautés, recensement scolaire 2020.
2.9 : Pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée dans les zones rurales et urbaines	VR : Zones rurales : 48 % (2015) Zones urbaines : 65 % (2015) Cibles : Zones rurales : 56 % Zones urbaines : 71 %	
2.10 : Pourcentage du budget de l'Etat pour maintenir le patrimoine naturel et culturel	VR : ND Cibles : ND	
2.11 : Pourcentage de sites naturels / culturels ayant un statut protégé	VR : 1 site classe patrimoine culturel mondial - patrimoine culturel bâti : 45 monuments et la ville du Cap haïtien Cibles : 1 site classe (PNH-CSSR) + 2 ères projetées.	

	TOTAL	PROJECTION PREVUE	RESSOURCES À MOBILISER (FUNDING GAP)
CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN	413 M	PAM : 45 M	UNICEF 199 M
		UNFPA : 13 M	UNFPA 12 M
		UNICEF : 91 M	UNOPS 13 M
		UNOPS : 10 M	ONU-F 2 M
		UNESCO : 15 M	UNESCO : 10 M
			ONU-F 3 M

EGALITÉ DES SEXES ET PROTECTION

EFFET 3 - Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.

Priorité Nationale : Contribution significative à la réalisation de toutes les priorités nationales énoncées dans le PSDH 2012-2030. Mais, sa contribution aidera particulièrement à promouvoir « l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans.

ODD - Contribution à l'atteinte des tous les ODD notamment aux ODD 5 et 10

Partenaires : UNFPA – UNICEF – UNOPS - ONU-Femmes

INDICATEURS	VALEURS DE RÉFÉRENCE CIBLES	MOYENS DE VÉRIFICATION
3.1 : Pourcentage de jeunes garçons et filles de moins de 15 ans ayant été victimes de violences sexuelles et basées sur le genre au cours des douze (12) derniers mois (Désagrégation par zones géographiques si possible)	VR : 20 % filles 10 % garçons Cibles (2021) : 10% filles et 5% garçons Source : Etude sur la domesticité en Haïti (UNICEF, ONU-Femmes et autres)	Rapports annuels MCFDF, UNICEF et ONU Femmes Rapport CEDEF
3.2 : Pourcentage des femmes et des jeunes filles de 15 ans et plus ayant subi des Violences Basées sur le Genre (violence physique, sexuelle ou psychologique) par un partenaire, au cours des 12 derniers mois (Désagrégation par type de violence et par groupe d'âge)	VR : 25,7 % Cibles (2021) : 15 % Source : Étude VAC-CDC (2014) et MCFDF data	Rapport MCFDF, ONU Femmes
3.3 : Proportion des postes électifs occupés par des femmes au Parlement et au niveau local	VR : 30 % de femmes dans les ASEC, CASEC et conseils communaux Cibles (2021) : 30 %	Rapports CEP, ONU Femmes
3.4 : Proportion des femmes occupant des postes de direction dans l'administration publique	VR 17% des femmes dans la fonction publique (Recensement des agents de la fonction publique, août 2015). Cibles (2021) : 30 %	Rapports OMRH
3.5 : Proportion des allocations publiques pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes	VR : ND Cibles (2012) : ND	
3.6 : Proportion des recommandations du comité CEDEF acceptées et mises en œuvre par les acteurs étatiques et non étatiques	VR : ND Cibles (2021) : ND	
3.7 : Proportion des victimes (hommes/femmes/enfants) de traite de personnes ayant bénéficié d'une assistance légale aboutie.	VR : ND Cibles (2021) : ND	

	TOTAL	PROJECTION PREVUE	RESSOURCES À MOBILISER (FUNDING GAP)
CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN	57.2 M	UNFPA 2.5 M ONU-F 3 M	UNFPA 2.5 M
			UNICEF 2 M
			UNOPS 23 M
			ONU-F 200 K
			IOM 19,5 M

RÉSILIENCE

EFFET 4 - Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des territoires et de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable

Priorité National : le choix des pôles régionaux de développement, et donc des régions comme levier pour structurer et équilibrer le développement socio-économique et l'aménagement du territoire.

ODD - 6, 9, 10, 11, 13, 14 et 15

Partenaires : PNUD – UNICEF - UNOPS - ONU-Femmes – UNFPA - UNESCO - ONU Environnement - PAM - IOM - FAO

INDICATEURS	VALEURS DE RÉFÉRENCE CIBLES	MOYENS DE VÉRIFICATION
4.1 : Proportion des départements/ communes ayant adopté et réalisé des plans d'aménagement territoriaux, des plans de gestion des déchets et des plans de gestion des risques et des catastrophes (pour renforcer la résilience des territoires et des populations aux désastres naturels et au changement climatique)	VR : ND Cibles ND	
4.2 : Proportion des ménages ayant accès à l'énergie et aux services énergétiques propres et durables dans le Département du Sud. (PNUD à compléter l'extension géographique si nécessaire)	VR : ND Cibles : ND	
4.3 : Pourcentage d'aires protégées déclarées disposant d'un plan de gestion mis en œuvre par les entités nationales formées	VR : 5,7 % du territoire Aires Protégés (2013) Cibles : 10 %	
4.4 : Nombre de communautés, personnes particulièrement les plus vulnérables mettant en œuvre des microréalisations d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques	VR : ND Cibles : ND	

CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN	TOTAL	PROJECTION PREVUE	RESSOURCES À MOBILISER (FUNDING GAP)
	264.23 M	PNUD 68 M UNICEF500 K UNOPS 10 M ONU-F 284 K UNFPA – 1 M UNESCO – 3 M ONU-E – 20M FAO 30M	PNUD 50.94 M UNOPS 26 M UNFPA – 2 M UNESCO : 1.5 M ONU-E: 10M FAO 25M OIM 16 M

GOVERNANCE

EFFET 5 - Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.

Priorité National : La construction d'un Etat fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte mondial.

ODD 16 et 17

Partenaires : PNUD – FNUAP – UNICEF – UNHCR – UNOPS - ONU-FEMMES - IOM

INDICATEURS	VALEURS DE RÉFÉRENCE CIBLES	MOYENS DE VÉRIFICATION
5.1 : Proportion de personnes en situation d'apatridie en provenance de la République Dominicaine obtenant une solution de nationalité des autorités (H/F).	VR : 0 % Cible : - 100 % des Haïtiens revenant de République Dominicaine sont documentés. - 100 % des enfants d'Haïtien nés en République Dominicaine mais sans actes de naissance Dominicain sont inscrits dans les registres d'état civil et reçoivent un acte de naissances Haïtien.	- La vérification se fera au niveau de l'ONI. - La vérification se fera au niveau du Département de Archives nationales (Ministère de la Culture).

<p>5.2 : Taux d'affaires judiciaires (cour de cassation, cours d'appel, tribunaux de première instance, tribunaux de paix, juge des enfants, juridiction commerciale, Tribunal du travail, Bureau du Contentieux Electoral Départemental, Bureau du Contentieux National) ...) introduites (H/F), traitées (H/F) et jugées (HF) par les juridictions.</p>	<p>VR : 2015-2016</p> <p>COUR D'APPEL (5) Nombre d'affaires pénales enrôlées 84 Nombre décisions pénales rendues 61 Nombre d'affaires civiles enrôlées 185 Nombre de décisions civiles rendues 173 Tribunal de première instance (TPI) – 18</p> <p>JURIDICTIONS : Nombre d'affaires pénales enrôlées 3466 Nombre décisions pénales rendues 3374 Nombre d'affaires civiles enrôlées 4279 Nombre de décisions civiles rendues 3597 Nombre d'affaires commerciales enrôlées 100 Nombre de décisions commerciales rendues 93</p> <p>Cible :</p>	<p>Rapports statistiques annuels des TPI de la République Exercice 2015-2016</p>
<p>5.3 : Nombre de crimes aggravés (homicide, kidnapping, lynchages, violences sexuelles basées sur le genre...) dénoncés et introduits en justice de mineurs et majeurs par sexe et juridiction.</p>		
<p>5.4 : Taux moyen de participation aux élections présidentielle, législative, municipale et locale (Désagrégation par types d'élections, sexe, tranche d'âge et zones géographiques)</p>	<p>VR : 26-27 % de participation aux élections présidentielles de 2015</p> <p>18% de participation aux élections législatives</p> <p>1/3 des membres des Conseils communaux sont des femmes</p> <p>Aucune n'est élue au parlement</p> <p>Cible : 40 %</p>	<p>Conseil Electoral Provisoire</p> <p>Loi électorale</p>
<p>5.5 : Taux d'accroissement des dépenses publiques allouées au fonctionnement et investissement des collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat</p>	<p>VR : 3,5 % (EMMUS V, 2012).</p> <p>Cibles : 3 %</p>	

<p>5.6 : Pourcentage des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) acceptées et mises en application par les acteurs étatiques et non étatiques.</p>	<p>VR : 177 recommandations acceptées (non encore mises en œuvre car le second cycle de l'Examen périodique universel d'Haïti a eu lieu à Genève le 7 novembre 2016).</p> <p>Cible : 50 %, soit 88.5 recommandations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire (textes réglementaires, rapports ministériels, le journal officiel, le Moniteur). - Rapport à mi-parcours de l'EPU (élaboré par le Comité Interministériel des droits de la personne- CIDP). - Rapports des Organisations de la société civile (OSC). - Rapports annuels de la SDH/HCDH. - Rapports des agences de l'Equipe pays des Nations Unies en Haïti.
<p>5.7 : Taux de détention préventive prolongée par sexe et par prison civile (nombre d'hommes et femmes, mineurs et majeurs, incarcérés par prison civile, nombre d'hommes et femmes, mineurs et majeurs en détention préventive prolongée).</p>	<p>VR : Population totale 10742 dont 7680 prévenus et 3062 condamnés Taux de détention préventive 71 % Hommes 67,02 % Femmes 2,72 % Mineurs garçons 1,56 Mineurs Filles 0,14 %</p> <p>Cible : ND</p>	<p>DAP / MINUSTAH</p>
<p>5.8 : Existence ou disponibilité du recensement général de la population et de l'habitation de 2018 de bonne qualité qui a été traité, analysé et diffusé suite à des recommandations convenues au niveau international</p>	<p>VR : Recensement 2004</p> <p>Cible : Recensement 2017</p>	

	TOTAL	PROJECTION PREVUE	RESSOURCES À MOBILISER (FUNDING GAP)
<p>CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN</p>	<p>80.24 M</p>	<p>PNUD 26.4 M</p>	<p>PNUD 13.3 M</p>
		<p>UNFPA 1.5 M</p>	<p>UNFPA 32 M</p>
		<p>UNHCR 786 K</p>	<p>UNICEF 2 M</p>
		<p>UNOPS 2 M</p>	<p>UNOPS 75 K</p>
		<p>ONU-F 1.5 M</p>	

Équipe Pays des Nations Unies en Haïti

<http://ht.one.un.org>

BIT Bureau international du Travail

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture **FIDA** Fonds international de développement agricole

FIDA Fonds international de développement agricole

HCDH Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés **OCHA** Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU

OIM Organisation internationale pour les migrations

OMM Organisation Météorologique Mondiale

ONU-Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes **ONU-HABITAT** Programme des Nations Unies pour l'habitat humain

ONU-HABITAT Programme des Nations Unies pour l'habitat humain

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

OPS/OMS Organisation Panaméricaine de la Santé/ Organisation mondiale de la santé

PAM Programme alimentaire mondial

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement **PNUE** Programme des Nations Unies pour l'environnement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNDSS Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies **UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la population

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets